Guide des services et programmes pour les personnes âgées

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Services familiaux et communautaires

Guide des services et programmes pour les personnes âgées 2002

Le Guide des services et programmes pour les personnes âgées est rédigé et distribué par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir des exemplaires additionnels, veuillez écrire ou envoyer une demande par télécopieur aux :

Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées
Services familiaux et communautaires
C.P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Télécopieur : (506) 453-2082

Also available in English under the title "Seniors' Guide to Services and Programs".

4e édition, janvier 2002
ISBN: 1-55236-735-5

Guide des services et programmes pour les personnes âgées

Cette quatrième édition du Guide des services et programmes pour les personnes âgées a été conçue pour les aînés de même que pour toutes les autres personnes intéressées. Tout comme les éditions précédentes, celle-ci contient des renseignements sur les programmes des gouvernements fédéral et provincial ainsi que sur les programmes et services non gouvernementaux offerts à l'échelle de la province.

Étant donné l'espace limité, il n'est pas possible de donner la liste exhaustive de tous les services locaux. Ceux-ci ont donc été regroupés par catégorie, et vous devrez consulter l'annuaire du téléphone pour connaître les services disponibles dans votre région et leur numéro de téléphone.

Les programmes offerts changent régulièrement. Il est donc important de se rappeler que ce document n'est qu'un guide. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec les services mentionnés.

La direction des Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées tient à remercier les divers ministères et organismes pour leur gracieuse collaboration.

Fiche personnelle

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Numéro de téléphone : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

Numéro d'assurance de soins médicaux : _____

Numéro d'assurance-maladie : _____

Numéro de sécurité de la vieillesse (pension) : _____

Nom et numéro de téléphone :

d'un parent (en cas d'urgence) _____ d'un ami (en cas d'urgence) _____

du médecin _____ de la pharmacie _____

de l'ecclésiastique _____ d'une autre personne _____

Numéros de téléphone d'urgence

Ambulance _____

Services d'incendie _____

Hôpital _____

Police _____

Table des matières

Renseignements..... 6
Renseignements du gouvernement fédéral..... 6
Renseignements du gouvernement provincial..... 6
Service de permanence centralisé..... 6

Services du gouvernement du Nouveau-Brunswick..... 7
Cabinet du premier ministre..... 7
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées..... 7
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick..... 8
Finances..... 8
Crédit de taxe pour les personnes handicapées..... 8
Direction des avantages sociaux des employés des services publics.... 9
Prestation pour personnes âgées à faible revenu..... 9
Impôt sur le revenu des particuliers..... 10
Formation et Développement de l'emploi..... 10
Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick..... 10
Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick..... 11
Direction des pensions..... 12
Justice..... 12
Aide juridique du Nouveau-Brunswick..... 12
Ressources naturelles et Énergie..... 13
Droits de permis de chasse et pêche..... 13
Droits de permis de camping..... 13
Chasseurs ayant un handicap physique..... 13
Sentier NB Trail..... 13
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick..... 14
Santé et Mieux-être..... 14
Services hospitaliers..... 14
Services de traitement des dépendances..... 15
Services de soins de santé à domicile..... 15
Programme de concentrateur d'oxygène à domicile..... 15
Tele-Care..... 16, 68
Services d'ambulance..... 16
Assurance-maladie..... 17
Plan de médicaments sur ordonnance..... 18
Services de santé publique..... 19
Inspection..... 19
Promotion de la santé..... 19
Programme d'équipement de réadaptation pour personnes âgées..... 20
Services de santé mentale..... 21
Statistiques de l'état civil..... 22
Secrétariat à la Culture et au Sport..... 22
Direction du sport, des loisirs et de la vie active..... 22
Vie active..... 23
Services familiaux et communautaires..... 23
Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées..... 23
Publications..... 23

Programme de protection des adultes....24
Services de soins de longue durée....24
Services de soutien à domicile....25
Établissements résidentiels pour adultes....25
Services des foyers de soins....25
Maisons de transition....26
Habitation et du soutien au revenu....26
Programme fédéral-provincial de réparations....27
Programme de réparations d'urgence....27
Autres programmes de logement....27
Services Nouveau-Brunswick....28
Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux résidences....28
Immatriculation de véhicule....28
Permis de conduire....29
Carte de stationnement....29
Bureaux régionaux de l'évaluation....31
Tourisme Nouveau-Brunswick, Canada....31
Transports....32
Programme de véhicules adaptés et accessibles....32

Services du gouvernement fédéral....33
Agence des douanes et du revenu du Canada....33
Services d'aide à la déclaration de revenus....34
Direction générale de la santé de la population et de la santé publique....35
Ministère des Anciens combattants....36
Programmes de la sécurité du revenu....37
Régime de pensions du Canada....37
Pension de retraite du Régime de pensions du Canada....37
Pensions de survivant du Régime de pensions du Canada....38
Pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada....38
Programme de la sécurité de la vieillesse....39
Supplément de revenu garanti....40
Allocation....40
Allocation au survivant....40
Société canadienne d'hypothèques et de logement....40

Organisations non gouvernementales....41
Ambulance Saint-Jean....41
Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick....41
Association canadienne de la surdi-cécité et de la rubéole....41
Association canadienne du diabète....42
Association canadienne pour la santé mentale....42
Association des malentendants canadiens....43
Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire.44
Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick....44
Bibliothèques publiques....45
Brain Injury Association of New Brunswick Inc....46
Canadian Paraplegic Association (New Brunswick) Inc....46
Cerebral Palsy Foundation....47
Choices After 50....47
Conseil canadien des aveugles....47

103-00454/

Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick inc. 48
Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc. 49
Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin. 49
Fondation canadienne du rein. 50
Fondation canadienne MedicAlertMD. 50
Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick. 51
Gendarmerie royale du Canada. 51
Horizons. 51
Institut national canadien pour les aveugles. 52
Légion royale canadienne. 52
Les routes du savoir Canada Inc. 53
Les Timbres de Pâques Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick. 53
Programme de soins de santé pour les aînés de la Croix Bleue (voir ci-dessous). 54
Programme de soins de santé pour les aînés du Service Croix Bleue de l'Atlantique. 54
Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick. 54
Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick. 55
Société canadienne de la Croix-Rouge. 56
Société canadienne de la sclérose en plaques. 57
Société canadienne de l'hémophilie. 58
Société canadienne du cancer. 58
Société d'Arthrite. 58
Société Parkinson Canada. 59
Third Age Centre. 60
United Ostomy Association. 61
Université du troisième âge de la Capitale inc. 61
Université du troisième âge du nord-est inc. 62
Université du troisième âge du nord-ouest inc. 62
Université du troisième âge du Restigouche inc. 63
Université du troisième âge du sud-est inc. 63
Universités - Cours avec ou sans crédits. 64
Centre d'études du vieillissement. 65
Programmes de gérontologie. 65
Université St. Thomas. 65
Université de Moncton. 65
VON Canada au Nouveau-Brunswick. 66

Services locaux. 67
Centres de soins de jour pour adultes. 67
Services de counselling. 67
Rabais et services spéciaux. 67
Système d'intervention d'urgence. 68
Lignes secours Chimo. 68
Télé-Soins. 68
Services de soutien à domicile et fournitures. 68
Repas à domicile. 69
Cercles et organismes à l'intention des personnes âgées. 69
Groupes de soutien. 69
Services de bénévoles. 69

Index. 70

RENSEIGNEMENTS

Renseignements du gouvernement fédéral

Division du vieillissement et des aînés
Santé Canada
Édifice Jeanne Mance,
8e étage Tunney's Pasture, IA 1908A1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 952-7606
Télécopieur : (613) 957-7627

http://www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines

Le gouvernement du Canada administre de nombreux programmes et services destinés aux personnes âgées. Pour de plus amples renseignements sur tous les programmes et services, veuillez consulter le Guide des programmes et services fédéraux pour les aînés que vous pouvez vous procurer gratuitement à l'adresse susmentionnée.

Renseignements du gouvernement provincial

Pour obtenir des renseignements généraux sur les programmes et services offerts par le gouvernement provincial, veuillez composer l'un des numéros sans frais :

Pour le service en français :	1 888 762-8700
Pour le service en anglais :	1 888 762-8600

Service de permanence centralisé

Central de Fredericton	(506) 453-2145
Autres régions (sans frais)	1 800 442-9799

Le Service de permanence centralisé offre une intervention d'urgence après les heures normales de travail par le truchement d'un numéro d'appel sans frais (1 800). Ces services sont offerts par des travailleurs sociaux bilingues qui fournissent des services de counselling en cas de crise par téléphone et qui filtrent les appels téléphoniques en cas d'urgence. Toutes les demandes urgentes sont dirigées vers un travailleur social régional de service. Les autres demandes sont acheminées vers le bureau régional le lendemain pour qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

SERVICES DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (www.gnb.ca)

Cabinet du premier ministre

Édifice du Centenaire, bureau 212
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2144
Télécopieur : (506) 453-7407
Courriel : premier@gnb.ca
site Web : www.gnb.ca

On peut obtenir des lettres de félicitations pour souligner certains anniversaires de naissance ou de mariage en communiquant avec le Cabinet du premier ministre. Voici les certificats ou lettres de félicitations que l'on peut obtenir :

Signataire	Anniversaire de naissance	de mariage
Premier ministre, Premier ministre du Canada, chef de l'opposition, député fédéral ou provincial	65 ans et plus	25e et plus
Lieutenant-gouverneur	80 ans et plus	50e et plus
Gouverneur général	90 ans et plus	50e et plus
La Reine*	100 ans et plus	60e et plus

*Les demandes de lettres de félicitations pour les anniversaires de naissance de 100 ans et plus ainsi que les anniversaires de mariage de 60 ans et plus doivent être accompagnées d'un certificat de naissance ou de mariage ou d'une déclaration d'un ecclésiastique.

Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées

440, rue King, bureau 648
Fredericton (N.-B.) E3B 5H8

Sans frais : 1 800 442-4412
Téléphone : (506)444-3000 (voix ou ATS)
Télécopieur : (506) 444-3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/0048

Le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées offre aux particuliers et aux groupes de l'information et de l'aide sur tout sujet concernant les personnes handicapées, et il peut intervenir en cas de problèmes particuliers inhabituels. La bibliothèque du Conseil comprend des ouvrages portant sur des questions d'intérêt pour les personnes handicapées.

En outre, le Conseil publie un bulletin et le Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick. Il offre, sur demande, de l'information disponible en braille, en gros caractères, sur cassettes ou sur disquettes.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

236, rue King
Fredericton (N.-B.) E3B 1E2

Téléphone : (506) 444-4101
Sans frais : 1 800 332-3087
Télécopieur : (506) 444-4318

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, qui relève de la ministre responsable de la condition de la femme, donne des conseils au gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les questions concernant la condition de la femme. Formé de 13 membres nommées par le Cabinet, il se réunit au moins quatre fois par année pour traiter de questions relatives aux femmes. Le Conseil reçoit et écoute les requêtes de particuliers et de groupes; il entreprend des recherches sur des questions concernant l'égalité de la femme; il recommande des programmes pertinents et y participe; il propose des lois et des politiques visant l'amélioration de la condition de la femme; il publie des rapports, des études et des recommandations.

Au nombre des questions relevant du Conseil et présentant un intérêt particulier pour les femmes, citons le droit de la famille, la violence conjugale, les pensions, la santé, la pauvreté, les services destinés aux femmes alcooliques et toxicomanes, ainsi que l'accès aux services juridiques.

Finances

Crédit de taxe pour les personnes handicapées

Ministère des Finances
Division du revenu et de l'impôt
C.P. 3000 Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (506) 453-2404
Télécopieur : (506) 457-7335

En vertu de la Loi sur la taxe de vente harmonisée, une personne handicapée qui a acheté un véhicule à moteur d'un inscrit aux fins de la TVH peut demander à la province du Nouveau-Brunswick un remboursement des huit quinzièmes de la taxe payée (soit la composante provinciale de la TVH) si le véhicule (automobile, camionnette ou fourgonnette) pour lequel la taxe a été payée :

A. est équipé spécialement :
1. d'un dispositif utilisé principalement pour permettre à un fauteuil roulant ou à un fauteuil tricycle de monter ou de descendre de l'automobile, de la camionnette ou de la fourgonnette,
2. d'un dispositif auxiliaire de conduite qui est utilisé pour faciliter la conduite de l'automobile, de la camionnette ou de la fourgonnette; b. n'est pas utilisé à titre lucratif ni dans le but d'obtenir des gains.

Si une personne handicapée achète un véhicule à moteur lors d'une vente privée et qu'elle paye la taxe provinciale sur les véhicules, le gouvernement du Nouveau-Brunswick remboursera entièrement cette taxe provinciale de 15 p. 100.

Pour de plus amples renseignements sur les critères de remboursement, veuillez communiquer avec le ministère des Finances à l'adresse susmentionnée.

Direction des avantages sociaux des employés des services publics

Ministère des Finances
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2296
Sans frais : 1 800 561-4012
Télécopieur : (506) 457-7388

Si vous avez versé une contribution à un régime de retraite privé et que vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la surintendante des pensions, au ministère de la Formation et du Développement de l'emploi. Les employés à la retraite des ministères du gouvernement provincial, des conseils scolaires, des hôpitaux, d'Énergie NB, d'Alcool NB, de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et de l'Université du Nouveau-Brunswick qui ont des questions au sujet d'autres programmes de prestations associés à l'emploi (assurance-maladie, soins dentaires, assurance-vie collective et assurance invalidité de longue durée) peuvent communiquer avec la Direction des avantages sociaux des employés des services publics du ministère des Finances. Dans la plupart des cas, ces employés recevront un chèque mensuel (ou un revenu au moyen du virement direct) d'un des régimes de pension du gouvernement provincial.

Prestation pour personnes âgées à faible revenu

Ministère des Finances
Division du revenu et de l'impôt
C.P. 3000
Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (506) 453-2404
Sans frais : 1 800 669-7070
Télécopieur : (506) 457-7335

Le gouvernement accorde, chaque année, une aide aux personnes âgées admissibles sous la forme d'un paiement non imposable de 100 $.

Pour être admissible à la prestation, la personne âgée doit avoir résidé au Nouveau-Brunswick le 31 décembre de l'année d'imposition précédant l'année visée par la prestation (p. ex. le 31 décembre 2001 pour la prestation pour personnes âgées de 2002). De plus, elle doit avoir reçu au moins une des prestations fédérales (le Supplément de revenu garanti (SRG) ou l'Allocation au conjoint). Lorsque les deux conjoints reçoivent le SRG et qu'ils résident à la même adresse, un seul paiement sera accordé.

On peut obtenir les formulaires de demande auprès du ministère des Finances et de Services Nouveau-Brunswick. Les demandes dûment remplies, accompagnées des documents exigés, doivent parvenir à la Division du revenu et de l'impôt, du ministère des Finances, à l'adresse susmentionnée. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au ministère des Finances.

Impôt sur le revenu des particuliers

Ministère des Finances
Division du revenu et de l'impôt
C.P. 6000 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Le gouvernement fédéral administre et perçoit l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick par l'entremise de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Les taux et les tranches d'imposition sur le revenu des particuliers sont appliqués au revenu imposable du Nouveau-Brunswick déterminé par le gouvernement fédéral.

Les montants des crédits personnels de base non remboursables et les tranches d'imposition du Nouveau-Brunswick sont indexés en fonction des montants indexés du gouvernement fédéral.

Si vous avez des questions au sujet de votre déclaration de revenus annuelle, veuillez vous adresser à l'ADRC. Vous pouvez obtenir les numéros de téléphone du bureau de l'ADRC de votre localité en consultant l'annuaire téléphonique.

Voici les tranches et les taux d'imposition provinciaux pour l'année d'imposition 2001 :

Revenu imposable ($)	**Taux**
0 à 30 754	9,68 %
30 754 à 61 509	14,82 %
61 509 à 100 000	16,52 %
+100 000	17,84 %

Formation et Développement de l'emploi

Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi
C.P. 6000 — Téléphone : (506) 453-2597
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 — Télécopieur : (506) 453-7913

Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick

Les onze collèges du réseau de collèges communautaires du Nouveau-Brunswick offrent de nombreux cours de courte durée touchant une foule de disciplines et d'activités.

Ils offrent également un service d'aide à l'alphabétisation communautaire. Six collèges accueillent les étudiants voulant suivre les cours en anglais, soit Miramichi, Moncton, Saint John, Saint Andrews, Woodstock et le New Brunswick College of Craft and Design, et cinq offrent leurs programmes en français, c'est-à-dire la Péninsule acadienne, Bathurst, Campbellton, Dieppe et Edmundston. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le collège communautaire le plus près ou écrivez à l'adresse susmentionnée.

Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick

	Téléphone	Télécopieur
Péninsule acadienne	(506) 336-3180	(506) 336-3075
Bathurst	(506) 547-2145	(506) 547-2741
Sans frais :	1 800 552-5483	
Campbellton	(506) 789-2377	(506) 753-3523
Dieppe	(506) 856-2200	(506) 856-2125
Sans frais :	1 800 561-7162	
Edmundston	(506) 735-2500	(506) 735-2717
Éducation permanente Grand-Sault	(506) 473-7764	(506) 473-1468
Miramichi	(506) 778-6000	(506) 778-6001
Moncton	(506) 856-2220	(506) 856-2665
New Brunswick College of Craft and Design	(506) 453-2305	(506) 457-7352
Saint John	(506) 658-6600	(506) 658-6792
Saint Andrews	(506) 529-5000	(506) 529-5078
Woodstock	(506) 325-4400	(506) 328-8426
Éducation permanente Fredericton	(506) 453-3641	(506) 453-7944

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick est chargée de l'application de la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Cette loi provinciale interdit toute discrimination (inégalité) fondée sur l'âge, la race, la couleur, l'origine nationale, le lieu d'origine, l'ascendance, la religion, l'incapacité physique ou mentale, le sexe, l'orientation sexuelle et l'état matrimonial. Elle interdit également la mise à la retraite obligatoire, à l'exception des cas où celle-ci se fonde sur les dispositions d'un régime de retraite ou de pension de l'employeur.

La Loi sur les droits de la personne s'applique à l'emploi, au logement et aux services publics régis par la législation provinciale, et ce, dans les secteurs public et privé.

Les personnes qui croient être victimes de discrimination peuvent déposer une plainte à la Commission des droits de la personne qui effectuera une enquête et tentera de régler la question. La Commission fait enquête sur les plaintes et cherche à les régler par voie de la conciliation et s'efforce également de réduire la discrimination par l'éducation. Consultez la liste ci-dessous pour déterminer quel est le bureau de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick le plus près de chez vous.

Bureaux de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Bureau de Campbellton
Mail Centre-Ville
157, rue Water, bureau 310 C.P. 5001
Campbellton (N.-B.) E3N 3H5

Téléphone : (506) 789-2338
Télécopieur : (506) 789-2415

Bureau de Fredericton..... Téléphone : (506) 453-2301
751, rue Brunswick Télécopieur : (506) 453-2653
C.P. 6000 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Bureau de Moncton.....Téléphone : (506) 856-2422
Place de l'Assomption Télécopieur : (506) 856-2394
770, rue Main, 4e étage C.P. 5001
Moncton (N.-B.) E1C 8R3

Bureau de Saint John.....Téléphone : (506) 658-2414
8, rue Castle Télécopieur : (506) 658-3075
C.P. 5001 Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Direction des pensions

Surintendante des pensions.....Téléphone : (506) 453-2055
C.P. 6000 Télécopieur : (506) 453-3806
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Si vous avez cotisé à un régime de retraite privé et que vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la Direction des pensions à l'adresse susmentionnée.

Justice

Aide juridique du Nouveau-Brunswick

403, rue Regent, Bureau 202 Téléphone : (506) 451-1424
Fredericton (N.-B.) E3B 3X6 Télécopieur : (506) 451-1429

L'admissibilité à l'aide juridique en droit criminel pour tout résident du Nouveau-Brunswick est régie par l'évaluation de ses besoins. Le service d'aide juridique est dirigé par le Barreau du Nouveau-Brunswick, et ne traite que les affaires criminelles graves. Il existe huit bureaux d'aide juridique dans la province.

L'aide juridique en droit de la famille est offerte aux victimes de violence conjugale relativement à des questions comme la pension alimentaire pour le conjoint et pour les enfants, la garde des enfants et les droits de visite, les ordonnances d'interdiction et le partage de certains biens matrimoniaux. Des services de représentation juridique sont fournis également aux clients qui ne sont pas des victimes de violence conjugale afin d'obtenir et de faire exécuter des ordonnances alimentaires. Le programme est administré par la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine.

Ressources naturelles et Énergie

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-2440
Télécopieur : (506) 453-6699

Droits de permis de chasse et de pêche

Pêche : Les Néo-Brunswickois âgés de 65 ans ou plus peuvent obtenir, sans frais, un permis de pêche à la ouananiche, à la truite, à l'achigan à petite bouche et pour toute autre espèce, à l'exception du saumon de l'Atlantique. S'ils veulent pêcher le saumon de l'Atlantique à la ligne, les personnes âgées résidents doivent obtenir un permis de résident pour la pêche au saumon (catégorie 8) à un prix réduit. Le permis permet de pratiquer la pêche au saumon de l'Atlantique de même que la pêche d'autres poissons de sport durant la saison prescrite pour ces espèces. Pour connaître les derniers règlements et obtenir des renseignements détaillés, consultez le guide annuel du ministère intitulé Pêche, un sommaire des règlements sur la pêche récréative.

Chasse et capture d'animaux à fourrure : Les Néo-Brunswickois âgés de 65 ans ou plus peuvent se procurer la plupart des permis de chasse et de capture d'animaux à fourrure à prix réduit. Pour obtenir des renseignements détaillés, adressez-vous au bureau du garde forestier de district du MRNE de votre localité ou à la Direction de la pêche sportive et de la chasse ou consultez le guide annuel intitulé Chasse et capture d'animaux à fourrure, un sommaire des règlements sur la chasse et la capture d'animaux à fourrure au Nouveau-Brunswick.

Droits de permis de camping : Les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent se procurer à prix réduit des permis de camping par l'entremise du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. Les droits quotidiens réduits pour les personnes âgées, qui sont indiqués ci-dessous, s'appliquent aux emplacements de camping non aménagés et sauvages au parc provincial du Mont Carleton.

Droits (quotidiens) de permis de camping pour les personnes âgées :

10 $ pour un emplacement non aménagé (du dimanche au jeudi) 13 $ pour un emplacement non aménagé (du vendredi au samedi) 8 $ pour un emplacement sauvage

Chasseurs ayant un handicap physique : Les personnes souffrant d'un handicap physique grave et permanent peuvent se procurer une carte qui les autorise à chasser à partir d'un véhicule à moteur stationnaire.

Sentier NB Trail : Sentier NB Trail est un concept mis de l'avant au début des années 90 pour aménager les lignes ferroviaires abandonnées en un sentier de 2 000 kilomètres à la grandeur du Nouveau-Brunswick. Les travaux ont commencé en 1995, ce qui a mené à l'aménagement d'un sentier s'étendant sur une distance de 750 kilomètres et de sentiers locaux donnant sur le réseau provincial. Il n'en coûte rien d'utiliser Sentier

NB Trail. Nous vous demandons tout simplement de respecter le sentier et l'environnement et de prendre plaisir à cette agréable ressource. Les études sur la santé montrent qu'une personne qui fait de l'exercice chaque jour est en meilleure santé et se porte mieux, ce qui l'aidera à goûter à la vie à tout âge.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

C.P. 2000
Fredericton (N.-B) E3B 4X1

Téléphone : 1 800 663-6272
www.nbpower.com

Paiement autorisé par le consommateur : Les consommateurs peuvent s'inscrire de façon à ce que la facture mensuelle d'électricité soit payée automatiquement à partir de leur compte bancaire en appelant le service à la clientèle au 1 800 663-6272. Pour obtenir des renseignements sur le crédit et la perception, veuillez composer le 1 888 433-7968.

Dispositif crépusculaire : La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick offre à sa clientèle la location mensuelle d'installations d'éclairage de sécurité pour leur propriété. Elle assure l'installation et l'entretien.

Facturation échelonnée : Il est possible de régler la facture annuelle d'électricité en douze versements mensuels égaux. À cette fin, il suffit de communiquer avec la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Vérification résidentielle : La Société d'énergie offre à tous ses clients qui en font la demande une inspection gratuite de leur résidence par un conseiller en énergie qui vérifiera les lieux et leur donnera des conseils sur les mesures d'économie d'énergie.

* Pour de plus amples renseignements sur les services et les programmes susmentionnés, communiquez avec le bureau de la Société d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick au 1 800 663-6272. * Pour obtenir des renseignements sur le crédit et la perception, veuillez composer le 1 888 433-7968.

Santé et Mieux-être

Ministère de la Santé et du Mieux-être
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2536
Télécopieur : (506) 444-4697

Services hospitaliers

Tous les Néo-Brunswickois admissibles ont droit aux soins aigüs des services hospitaliers soit par le truchement de l'hospitalisation ou de la consultation externe dans un établissement hospitalier, soit dans le cadre de services à domicile dispensés par le Programme extra-mural.

Les professionnels de la santé offrent un éventail de services aux personnes âgées dans divers milieux hospitaliers. À titre d'exemple, citons : les services médicaux, les services infirmiers et tous les services de diagnostic, ainsi que les services thérapeutiques tels que les services

de diététique, l'inhalothérapie, la physiothérapie, l'ergothérapie, et autres. L'admission et les soins accordés à un patient dans un établissement hospitalier relèvent d'un médecin attitré.

Services de traitement des dépendances

Des services de traitement liés à la dépendance à l'alcool, à d'autres drogues et au jeu sont fournis et comprennent la prévention et le traitement (services de désintoxication, de counselling externes, résidentiels à court terme et résidentiels à long terme). Ces programmes visent tous les groupes d'âge. Dans certaines régions, des programmes d'éducation ont été conçus spécifiquement à l'intention des personnes âgées. En outre, une grande diversité de ressources documentaires est disponible auprès des services régionaux de traitement des dépendances :

Services de traitement des dépendances - Bureaux régionaux
Bathurst..... (506) 547-2086
Campbellton..... (506) 789-7055
Edmundston..... (506) 735-2092
Fredericton..... (506) 452-5558
Miramichi..... (506) 623-3375
Moncton..... (506) 856-2333
Saint John..... (506) 674-4300
Tracadie-Sheila..... (506) 394-3615

Services de soins de santé à domicile

Toutes les corporations hospitalières régionales dispensent des soins de santé à domicile par l'entremise du Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick. Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick est un programme provincial de soins de santé à domicile, offrant des services de santé complets aux Néo-Brunswickois à leur domicile ou au sein de leur collectivité. Le Programme a pour mission de dispenser un éventail complet de services de santé coordonnés aux personnes de tout âge afin de promouvoir, de maintenir ou de rétablir la santé dans le contexte de la vie quotidienne et d'offrir des services palliatifs pour soutenir la qualité de vie de personnes souffrant de maladies évolutives qui menacent leur vie.

Le Programme extra-mural offre des services de soins de santé de qualité qui sont dispensés par des professionnels, notamment :

- des diététistes immatriculées
- des infirmières et infirmiers
- des ergothérapeutes
- des physiothérapeutes
- des inhalothérapeutes
- des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales (là où il sont financés)
- des orthophonistes.

Programme de concentrateur d'oxygène à domicile

Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick offre également le

programme d'oxygène à domicile. L'oxygène est disponible pour les patients qui répondent aux critères médicaux, qui sont résidents du Nouveau-Brunswick et qui sont acheminés vers le programme par un médecin.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à l'unité de prestation des services du Programme extra-mural la plus près de chez vous :

Unités de prestation des services du Programme extra-mural

	Téléphone	Télécopieur
Péninsule acadienne		
Tracadie-Sheila	(506) 394-4100	(506) 394-4117
Caraquet	(506) 726-2808	(506) 726-2808
Lamèque	(506) 344-3000	(506) 344-3001
Bathurst	(506) 544-3030	(506) 544-3029
Blanche Bourgeois (Moncton)	(506) 862-4400	(506) 862-4415
Driscoll (Moncton)	(506) 867-6500	(506) 867-6509
Edmundston	(506) 739-2160	(506) 739-2163
Fredericton	(506) 452-5800	(506) 452-5858
Boiestown	(506) 369-2711	(506) 369-2722
Harvey (Harvey Station)	(506) 366-6434	(506) 366-6443
Grand-Sault	(506) 473-7492	(506) 473-7476
Kedgwick	(506) 284-3444	(506) 284-3446
Vallée de Kennebecasis (Quispamsis)	(506) 848-4600	(506) 848-4620
Miramichi	(506) 623-6350	(506) 623-6370
Oromocto	(506) 357-4900	(506) 357-4904
Restigouche (Dalhousie)	(506) 684-7060	(506) 684-7334
Saint John	(506) 649-2626	(506) 649-2540
St. Stephen	(506) 465-4520	(506) 465-4523
Charlotte Est (St. George)	(506) 755-4660	(506) 755-4665

Unités de prestation des services du Programme extra-mural

	Téléphone	Télécopieur
Campobello	(506) 752-4110	(506) 752-4106
Grand Manan	(506) 662-4055	(506) 662-4054
Shediac	(506) 533-2800	(506) 533-2804
Sous-unité de Kent	(506) 743-2000	(506) 743-2001
Sussex	(506) 432-3280	(506) 432-3250
Sous-unité de Tantramar (Sackville)	(506) 364-4400	(506) 364-4405
Woodstock	(506) 325-6838	(506) 325-6862
Sous-unité de Perth-Andover	(506) 273-7222	(506) 273-7220

Tele-Care - Veuillez voir «Lignes secours' à la page 68 pour plus de renseignements)

Direction des services d'ambulance

Ministère de la Santé et du Mieux-être
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2220
Télécopieur : (506) 457-4909

Programme des services d'assistance médicale

Les détenteurs d'une carte d'assistance médicale valide sont transportés sans frais par ambulance à condition que ce soit pour se rendre à un hôpital ou en revenir. Le Programme des services d'assistance médicale couvre des situations telles que le transport par ambulance entre le domicile d'une personne et l'hôpital. Il ne s'applique qu'aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux résidents subventionnés des foyers de soins et des foyers de soins spéciaux et aux cas relevant du bien-être à l'enfance.

Personnes qui ne sont pas détentrices d'une carte

Les services d'ambulance sont de 120 $ dans les collectivités desservies par un service d'ambulance avec employés salariés. Les coûts dans les collectivités avec un service d'ambulance à base de bénévoles (sans rémunération) sont de 60 $. Ce montant couvre tous les coûts des services d'ambulance pour le transport à l'intérieur des provinces Maritimes et ce, peu importe la distance parcourue.

Programme de transferts interhospitaliers

Lorsque le transport est médicalement nécessaire, le coût :

- par ambulance aérienne et par ambulance terrestre de patients entre deux hôpitaux du Nouveau-Brunswick;
- du transport médicalement nécessaire par ambulance aérienne ou terrestre de patients entre un hôpital du Nouveau-Brunswick et le plus proche hôpital canadien approprié en dehors de la province est défrayé par le ministère de la Santé et du Mieux-être.

Dispense du paiement des factures pour les services d'ambulance Les bénéficiaires d'un service d'ambulance qui ont de faibles revenus (SV et SRG), qui utilisent les services d'ambulance plusieurs fois chaque année ou qui contribuent déjà aux coûts de leurs soins de longue durée peuvent demander d'être dispensés du paiement de chaque facture. Les renseignements pertinents figurent sur la facture.

Assurance-maladie

Ministère de la Santé et du Mieux-être
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2161
Télécopieur : (506) 453-2726

Telephone : 1-888-762-8600 (dans la Province)
1-506-684-7900 (de l'extérieure de la Province)

L'Assurance-maladie du Nouveau-Brunswick couvre la plupart des services dispensés par les médecins aux Néo-Brunswickois admissibles, sans égard à leur âge. Le régime couvre généralement les services médicaux rendus au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada. Pour conserver votre assurance-maladie, vous devez être présent dans la province au moins 183 jours sur une période de douze mois.

Pour les services rendus à l'extérieur du Canada, l'Assurance-maladie ne couvre que les services d'urgence à un taux quotidien maximal de 100 $ pour une hospitalisation et de 50 $ pour une consultation externe. Les honoraires médicaux sont remboursés au tarif du Nouveau-Brunswick. Le bénéficiaire est responsable de payer la différence entre le plein montant facturé et le montant défrayé par l'Assurance-maladie du Nouveau-Brunswick. Comme cette différence peut être considérable, il est vivement recommandé de contracter une police d'assurance-maladie additionnelle pour tout voyage à l'étranger.

Plan de médicaments sur ordonnance

C.P. 690
Moncton (N.-B.) E1C 8M7

Téléphone : (506) 867-4515
Sans frais : 1 800 332-3692
Télécopieur : 1 888 455-8322

Le Plan de médicaments sur ordonnance s'adresse aux résidents admissibles du Nouveau-Brunswick. Il comporte plusieurs plans individuels conçus pour répondre aux besoins particuliers de chaque groupe de bénéficiaires. Le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick ne couvre que les médicaments dispensés dans la province par les fournisseurs agréés. Voici les groupes de bénéficiaires :

- les Néo-Brunswickois admissibles, âgés de 65 ans ou plus, qui touchent le Supplément de revenu garanti (SRG) ou qui sont admissibles au Plan de médicaments sur ordonnance en raison de leur revenu;
- les résidents de foyers de soins inscrits à l'Assurance-maladie;
- les personnes ayant reçu un diagnostic de fibrose kystique qui sont inscrites et qui sont jugées admissibles;
- les receveurs d'organes qui sont inscrits et qui sont jugés admissibles;
- les personnes souffrant d'une déficience de l'hormone de croissance qui sont inscrites et qui sont jugées admissibles;
- les personnes infectées par le VIH, qui sont inscrites et qui sont jugées admissibles;
- les personnes souffrant de sclérose en plaques;
- les détenteurs d'une carte d'assistance médicale valide, pour les médicaments sur ordonnance, délivrée par le ministère des Services familiaux et communautaires;
- les enfants pris en charge par le ministre des Services familiaux et communautaires.

Des frais de participation de 9,05 $ sont exigés pour chaque ordonnance dispensée en vertu du Plan pour les citoyens aînés (sauf aux résidents des foyers de soins). La contribution maximale est établie à 250 $ par année pour les prestataires du Supplément de revenu garanti (SRG).

Les bénéficiaires de plans spéciaux doivent payer des frais d'inscription annuels de 50 $ en plus de frais de participation de 20 p. 100 OU de 20 $ par ordonnance. La contribution maximale est établie à 500 $ par unité familiale. Les personnes inscrites au Plan de médicaments sur ordonnance pour la sclérose en plaques paient des frais de participation en

fonction du revenu du ménage, et ce montant est basé sur une échelle mobile.

Les détenteurs d'une carte d'assistance médicale délivrée par le ministère des Services familiaux et communautaires versent des frais de participation de 4 $ par ordonnance (2 $ dans le cas d'un enfant bénéficiaire âgé de moins de 18 ans). (Les enfants pris en charge par le ministre ne versent pas de frais de participation.)

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez appeler au numéro de téléphone susmentionné.

Service de la santé publique

Inspection

Le service d'inspection se concentre sur les aspects sanitaires reliés à l'approvisionnement en eau et en vivres, à l'élimination des déchets et à la salubrité au niveau de la collectivité en général, des établissements et des aires de loisirs. Les activités comportent des inspections physiques afin d'assurer le respect des règlements et des normes, le contrôle de l'information publiée sur la qualité de l'eau et des aliments, l'éducation du public, les enquêtes au sujet des maladies transmissibles par les aliments et l'eau et, au besoin, la mise en application des mesures requises par l'entremise du tribunal.

Promotion de la santé

Les bureaux locaux de la Santé publique tiennent à la disposition du public des brochures et de la documentation sur une grande diversité de sujets. Sur demande, les membres du personnel peuvent donner des exposés à des groupes sur des questions telles que la nutrition, le maintien d'un poids sain, l'abandon de l'usage du tabac, la sécurité, le bon usage des médicaments et les avantages de l'exercice physique. Les services de promotion de la santé qu'offre le personnel de la Santé publique ont pour but d'aider les personnes âgées à mieux comprendre leur état de santé et le processus de vieillissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au bureau des Services de santé publique de votre localité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau locale régional de la Santé publique :

Bureaux des Services de santé publique

Bathurst..... (506) 547-2062
Boiestown..... (506) 369-2002
Campbellton..... (506) 789-2266
Caraquet..... (506) 726-2025
Chipman..... (506) 339-7076
Edmundston..... (506) 735-2065
Fredericton..... (506) 453-2830
Grand-Sault.....(506) 475-2441
Grand Manan.....(506) 662-3242
Hampton.....(506) 823-6050
Belledune.....(506) 237-3206
Kedgwick.....(506) 284-3422
Miramichi..... (506) 778-6102
Moncton.....(506) 856-2401
Neguac..... (506) 776-3824
Oromocto.....(506) 357-4008
Perth-Andover.....(506) 273-4715
Plaster Rock.....(506) 356-6003
Richibucto.....(506) 523-7607
Sackville.....(506) 364-4080
Saint John.....(506) 658-2454
Shediac.....(506) 533-3354
Shippagan.....(506) 336-3061
St. George..... (506) 755-4022
St. Stephen..... (506) 466-7504
Sussex..... (506) 432-2003
Tracadie-Sheila..... (506) 394-3888
Woodstock.....(506) 325-4408

Programme d'équipement de réadaptation pour personnes âgées

Société canadienne de la Croix-Rouge
Division du Nouveau-Brunswick
C.P. 39Saint John (N.-B.) E2L 3X3

Téléphone : (506) 674-6150
Sans frais : 1 800 561-9151
Télécopieur : (506) 648-5016

Les Néo-Brunswickois âgés de 65 ans et plus peuvent emprunter, sans frais, de l'équipement de réadaptation de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Ce programme est financé par le ministère de la Santé et du Mieux-être. Pour emprunter cet équipement, la personne âgée doit obtenir une ordonnance écrite de l'un ou l'autre des professionnels suivants de la province du Nouveau-Brunswick : médecin, infirmier ou infirmière, physiothérapeute ou ergothérapeute. La plupart des appareils sont disponibles dans les bureaux locaux de la Croix-Rouge. On peut également communiquer avec les bureaux locaux au sujet de la disponibilité d'appareils spécialisés. Lorsqu'on n'a plus besoin de l'appareil, on le retourne au bureau local de la Croix-Rouge.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de la Croix-Rouge de votre localité :

Bureaux de la Société canadienne de la Croix-Rouge

Bathurst	(506) 548-2824
Campbellton	(506) 759-8521
Edmundston	(506) 736-0050
Fredericton	(506) 458-8445
Grand-Sault	(506) 473-5897
Moncton	(506) 863-2650
Richibucto	(506) 523-4479
Sackville	(506) 364-8813
Saint John	(506) 674-6132
Sussex	(506) 433-5886
Tracadie-Sheila	(506) 395-2010
Woodstock	(506) 328-8881

Services de santé mentale

Division des services de santé mentale
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 444-4442
Télécopieur : (506) 453-8711

La Division des services de santé mentale a pour mandat d'améliorer, de rétablir et de maintenir le bien-être mental et émotif des Néo-Brunswickois.

Ce mandat s'accomplit à l'aide de programmes de promotion, de prévention, de traitement, de réadaptation et de soutien. Tous ces programmes sont axés sur la personne, et doivent s'assurer de la participation de l'individu et de la collectivité.

Les services sont accessibles par le truchement des services de santé mentale communautaires, des unités psychiatriques des hôpitaux régionaux et des deux hôpitaux psychiatriques de la province.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau central de la Division des services de santé mentale ou avec les bureaux des Services de santé mentale communautaires près de chez vous.

Des renseignements sur les services de santé mentale sont également accessibles à partir du site Web du ministère.

Bureaux des Services de santé mentale communautaires

Bathurst..... (506) 547-2038
Campbellton..... (506) 789-2440
Caraquet..... (506) 726-2030
Edmundston..... (506) 735-2070
Fredericton..... (506) 453-2132
Grand-Sault.....(506) 475-2440
Miramichi..... (506) 778-6111
Moncton.....(506) 856-2444
Richibucto.....(506) 523-7620
Saint John.....(506) 658-3737
St. Stephen.....(506) 466-7380
Sussex..... (506) 432-2090
Woodstock..... (506) 325-4419

Statistiques de l'état civil

Statistiques de l'état civil
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2385
Télécopieur : (506) 444-4139

Le bureau des Statistiques de l'état civil est chargé de recueillir, de conserver, de totaliser et d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès. On peut se procurer des copies de certificats de naissance, de mariage et de décès, moyennant le paiement de certains frais, à l'adresse susmentionnée. Ces certificats ne sont délivrés que pour les naissances, les mariages et les décès qui se produisent au Nouveau-Brunswick.

Les certificats soulignant des occasions spéciales (non officiels) sont délivrés pour commémorer une naissance, un anniversaire spécial ou un anniversaire de mariage. Les personnes qui désirent changer officiellement leurs noms ou qui désirent obtenir une licence de mariage doivent communiquer avec le bureau des Statistiques de l'état civil.

Vous devez verser des frais pour obtenir les services et les produits susmentionnés. Ces frais peuvent être modifiés sans préavis.

Secrétariat à la Culture et au Sport

250, rue King, Place 2000
C.P. 6000 Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2928
Télécopieur : (506) 453-6548

Direction du sport, des loisirs et de la vie active

La Direction du sport, des loisirs et de la vie active offre une aide financière et des services consultatifs aux niveaux local, régional et provincial par l'entremise d'un réseau de conseillers qui travaillent au bureau central et dans les bureaux régionaux (voir ci-dessous).

Elle a pour mandat de stimuler l'élaboration de services de loisirs, de sports et de vie active par l'établissement de partenariats solides avec des organismes de bénévolat provinciaux, régionaux et locaux.

La Direction joue aussi un rôle clé dans l'élaboration et la promotion du Programme de vie saine et active pour les aînés.

Vie active

Le programme Vie active préconise un mode de vie dans lequel l'activité physique est mise en valeur et intégrée à la vie quotidienne. Le concept de vie active (par opposition à l'exercice physique traditionnel) répond aux besoins des personnes âgées. Il inclut des activités quotidiennes (marcher, monter les escaliers, jardiner et magasiner) et fait partie de l'approche holistique du vieillissement en santé.

Le Programme de vie saine et active pour les aînés offre des séances d'information gratuites sur la consommation avisée des médicaments, les activités physiques, une alimentation saine, la gestion du stress et les choix santé. Ces séances sont animées par des bénévoles aînés qui ont reçu une formation et qui offrent leur amitié et leur soutien pour aider les personnes âgées à prendre en charge leur propre santé et leur bien-être.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un des bureaux régionaux (ci-dessous) ou composer le (506) 453-2928.

Bureaux régionaux - Direction du sport, des loisirs et de la vie active

Région	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-2478	(506) 547-7455
Campbellton	(506) 789-2387	(506) 789-4908
Edmundston	(506) 735-2763	(506) 735-2310
Fredericton	(506) 457-4841	(506) 453-6548
Miramichi	(506) 778-6615	(506) 778-8976
Moncton	(506) 856-3111	(506) 856-3113
Saint John	(506) 658-2492	(506) 658-2497
Woodstock	(506) 325-4465	(506) 325-4541

Services familiaux et communautaires

Ministère des Services familiaux et communautaires
Services aux adultes et aux aînés
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 457-6811
Télécopieur : (506) 453-2082

Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées

Publications

La direction des Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées réunit, au sein du gouvernement, les questions qui touchent les

personnes âgées. Elle publie les feuillets de renseignements **Réflexions** sur des sujets qui concernent les personnes âgées : *Vieillir en santé*, *L'utilisation des médicaments*, *Le sommeil*, *La constipation*, *Le diabète*, *Conseils de collation pour les aînés*, *Un sourire pour la vie (soins dentaires)*, *La pression artérielle*, *La dépression*, *Les non-fumeurs aussi respirent la fumée*, *La vision*, *Comment prévenir les chutes*, *Une société pour tous les âges* et *Avant de conduire*. La direction garde une liste d'envoi, et toutes les personnes qui y sont inscrites reçoivent automatiquement un exemplaire des nouvelles publications.

Outre le Guide des services et programmes pour les personnes âgées, la direction a aussi publié d'autres documents, y compris *Promotion de l'autonomie des citoyens aînés - Bâtir pour l'avenir*; *Les citoyens aînés du Nouveau-Brunswick - Rapport sociodémographique*; *Conseils destinés aux dispensateurs de soins : Prodiguer des soins et de l'aide aux membres âgés de sa famille* et un livret sur les mauvais traitements en collaboration avec SEIJ-NB.

Tous ces documents sont gratuits et disponibles en français et en anglais. Pour obtenir un exemplaire de l'un des documents mentionnés ci-dessus, ou pour faire ajouter votre nom à la liste d'envoi, veuillez communiquer avec la direction des Services aux adultes handicapés et aux personnes âgées à l'adresse susmentionnée.

Programme de protection des adultes

En vertu du Programme de protection des adultes, des services sont offerts aux aînés et aux adultes handicapés qui sont victimes de mauvais traitements ou de négligence. Il peut s'agir de mauvais traitements physiques ou sexuels, ou de cruauté mentale. Les adultes peuvent être négligés par des tiers ou être incapables de prendre convenablement soin d'eux-mêmes. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au bureau des Services familiaux et communautaires de votre localité (voir ci-dessous).

Services de soins de longue durée

Les personnes qui ont de la difficulté à exécuter leurs activités quotidiennes normales et qui ont besoin d'aide peuvent être admissibles aux services de soins de longue durée. L'évaluation est faite par un travailleur social ou une travailleuse sociale et un infirmier ou une infirmière en compagnie de la personne concernée et de sa famille. Ensemble, ils détermineront quels genres de services sont nécessaires. Le gouvernement accorde une aide financière à ceux qui ne sont pas en mesure de payer la totalité des coûts des services.

Un comité étudie les cas qui nécessitent des plans de soins complexes ou le placement dans un foyer de soins ou une résidence communautaire.

Services de soutien à domicile

Les services offerts comprennent le counselling, l'aide familiale, les repas à domicile, les soins de relève, et autres.

Les soins de relève sont offerts aux familles qui gardent à la maison des personnes nécessitant des soins 24 heures sur 24. Des mesures peuvent être prises pour offrir des soins de relève à court terme à domicile ou à l'extérieur aux personnes qui répondent aux critères d'admissibilité.

Services d'établissements résidentiels pour adultes

Les personnes qui sont incapables de vivre seules chez elles pourraient avoir besoin de services résidentiels. Différents services résidentiels sont offerts pour répondre aux besoins des adultes et aux aînés qui, selon l'évaluation, ont besoin de services de soins de longue durée dans un établissement résidentiel pour adultes. En général, les foyers de soins spéciaux fournissent des services résidentiels aux clients (adultes et aînés) qui n'ont pas besoin de soins et de services infirmiers à intervalles réguliers; les résidences communautaires dispensent des services aux adultes qui ont besoin d'un niveau élevé de soins, mais non de services infirmiers à intervalles réguliers; les foyers de soins fournissent des services aux clients, surtout des aînés, qui ont besoin d'un niveau élevé de soins et de services infirmiers à intervalles réguliers. Ces établissements sont agréés et surveillés par le ministère des Services familiaux et communautaires.

Services des foyers de soins

Les foyers de soins offrent des soins infirmiers aux personnes admissibles qui nécessitent des soins plus poussés que ceux que pourraient fournir la famille et les établissements résidentiels. Pour de plus amples renseignements au sujet des critères d'admissibilité aux foyers de soins, veuillez vous reporter aux Services de soins de longue durée (ci-dessus).

La Direction des services des foyers de soins et de placement des adultes, du ministère des Services familiaux et communautaires, voit à gérer le programme des foyers de soins. Elle établit et surveille les normes, inspecte les foyers de soins aux fins d'obtention du permis et accorde une aide financière aux personnes admissibles incapables de couvrir tous les frais des soins infirmiers.

La Direction encourage les foyers de soins à se faire agréer en vertu du programme des soins de longue durée du Conseil canadien d'agrément des services de santé. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des normes et des permis, veuillez communiquer avec la Direction en composant le (506) 453-3821.

Pour de plus amples renseignements au sujet du programme des soins de longue durée, veuillez communiquer avec le bureau local des Services familiaux et communautaires, le Programme extra-mural ou le bureau des Services de santé mentale communautaires de votre région (voir ci-dessous).

Ministère des Services familiaux et communautaires

Bureaux régionaux		Téléphone
Bathurst		(506) 547-2020
Campbellton		(506) 789-2422
Caraquet		(506) 726-2000
Edmundston		(506) 735-2010
Fredericton		(506) 453-3953
Grand-Sault		(506) 473-7757
Kedgwick		(506) 284-3411
Miramichi	Chatham	(506) 778-6100
	Newcastle	(506) 627-4044
Moncton		(506) 856-2400
Neguac		(506) 776-3833
Perth-Andover		(506) 273-4741
Richibucto		(506) 523-7606
Sackville		(506) 364-4078
Saint John		(506) 658-2734
Shippagan		(506) 336-3044
St. Stephen		(506) 466-7388
Sussex		(506) 432-2004
Tracadie-Sheila		(506) 394-3838
Woodstock		(506) 325-4412

Les maisons de transition sont des établissements résidentiels prévus pour héberger à court terme les femmes et leurs enfants victimes de violence familiale. Elles procurent des services de counselling et de soutien afin d'aider les familles à prendre les décisions qui touchent leur avenir. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre bureau local (voir ci-dessous).

Habitation et du soutien au revenu

Un soutien financier pourrait être offert aux clients dans le besoin pour les aider à devenir autosuffisants. Les programmes et les services sont offerts par le truchement de 21 bureaux (voir ci-dessous).

	Téléphone
Bathurst	(506) 547-2000
Campbellton	(506) 789-2311
Caraquet	(506) 726-2055
Edmundston	(506) 735-2000
Fredericton	(506) 453-3216
Grand-Sault	(506) 473-7745
Kedgwick	(506) 284-3424
Minto	(506) 327-7000
Miramichi	(506) 627-4001
Moncton	(506) 856-2414
Neguac	(506) 776-3800
Perth-Andover	(506) 273-4724
Richibucto	(506) 523-7616
Sackville	(506) 364-4084
Saint John	(506) 658-2450

	Téléphone
Shediac	(506) 533-3333
Shippagan	(506) 336-3025
St. Stephen	(506) 466-7500
Sussex	(506) 432-2006
Tracadie-Sheila	(506) 394-3800
Woodstock	(506) 325-4413

Le ministère des Services familiaux et communautaires accorde aux personnes âgées une aide au logement dans le cadre de différents programmes et services. Si vous avez des questions au sujet de l'un des programmes suivants, veuillez vous adresser au bureau de la Division de l'habitation de votre région (voir ci-dessous).

Programme fédéral-provincial de réparations

Le programme est financé par une entente de partage des frais entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre du programme, une aide financière est offerte :

- aux propriétaires à faible revenu qui occupent des logements inférieurs aux normes pour procéder à des travaux de réparation, de remise en état ou d'amélioration pour les rendre conformes à une norme minimale de salubrité et de sécurité;
- aux propriétaires à faible revenu afin d'apporter des modifications et aux unités de logement pour améliorer l'accessibilité des locataires handicapés au logement;
- afin d'apporter des adaptations à l'intention des personnes âgées à faible revenu qui ont de la difficulté à accomplir leurs activités de la vie quotidienne chez elles;
- aux ménages admissibles afin d'apporter des modifications limitées en fonction des besoins d'un parent âgé.

Le prêt doit être remboursé, mais une portion de l'aide accordée peut faire l'objet d'une remise en fonction d'une échelle de revenu mobile et du coût des réparations requises.

Programme de réparations d'urgence

En vertu du programme, une aide sera accordée sous la forme d'une contribution non remboursable lorsque le logement doit faire l'objet de réparations d'urgence pour assurer la sécurité des occupants.

AUTRES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Le ministère des Services familiaux et communautaires aide également les personnes âgées à faible revenu qui ont besoin d'un logement subventionné à usage locatif par le truchement des programmes suivants :

- Programme de logement public;
- Supplément du loyer;
- Programme de logement sans but lucratif.

Afin d'être admissible aux programmes, le requérant doit avoir un revenu du ménage inférieur aux « limites de revenu » qui varient selon la taille du ménage et la région géographique dans la province.

Bureaux de la Division de l'habitation

	Téléphone	Télécopieur
Fredericton	(506) 457-7868	(506) 453-2223
Campbellton	(506) 789-4909	(506) 789-4908
Bathurst	(506) 547-7466	(506) 547-7488
Miramichi	(506) 778-6615	(506) 778-8976
Moncton	(506) 856-3111	(506) 856-3113
Edmundston	(506) 735-2633	(506) 735-2630
Saint John	(506) 658-4640	(506) 658-5171
Woodstock	(506) 325-4465	(506) 328-4541
Lamèque	(506) 344-3033	(506) 344-3038

Services Nouveau-Brunswick

C.P. 1998
Fredericton (N.-B.) E3B 5G4

Téléphone : 1 888 762-8600
site Web : www.snb.ca

Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux résidences : Le 1er janvier de chaque année, un propriétaire inscrit (ou un bénéficiaire) d'une résidence qui est sa résidence principale peut bénéficier d'un dégrèvement d'impôt foncier, à condition que le revenu imposable combiné total de cette personne et de son époux (ou conjoint de fait) n'ait pas dépassé 20 000 $ l'année précédente.

En vertu du Programme de dégrèvement d'impôt applicable aux résidences, un paiement jusqu'à concurrence de 200 $ sera accordé pour la partie de la valeur imposable qui fait l'objet d'un crédit d'impôt applicable aux résidences.

Pour obtenir ce dégrèvement, il faut remplir une demande chaque année. On peut se procurer les formulaires de demande auprès des centres et des bureaux de Services Nouveau-Brunswick (SNB), de même que du centre d'appels TéléServices et des bureaux de l'évaluation de SNB (voir ci-dessous).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre d'appels TéléServices de SNB à l'un des numéros suivants :

1 888 762-8600 (sans frais)
1 506 684-7901 (à l'extérieur du N.-B.)

Renouvellement de **l'immatriculation des véhicules** par téléphone ou par Internet

Pour plus de commodité, le renouvellement de l'immatriculation des véhicules à moteur peut maintenant se faire par téléphone ou par Internet.

Pour renouveler votre immatriculation par téléphone, veuillez appeler le centre d'appels TéléServices de SNB au numéro approprié susmentionné.

Pour renouveler votre immatriculation par Internet, visitez le site Web de SNB au www.snb.ca.

Vous devez avoir une carte de crédit Visa ou MasterCard en règle et vous devrez avoir sous la main :

1. un formulaire de renouvellement de l'immatriculation;
2. votre certificat d'assurance du véhicule (sauf pour les remorques, les véhicules tout-terrain et les motoneiges);
3. votre numéro de carte Visa ou MasterCard et la date d'expiration.

TéléServices est accessible durant les heures normales de bureau, en soirée et le samedi, aux heures suivantes :

du lundi au vendredi..... 8 h 30 à 22 h
samedi.....10 h à 17 h

Vous recevrez la nouvelle immatriculation et les vignettes des plaques d'immatriculation par la poste, habituellement dans un délai de 5 jours habituellement. Vous pouvez également renouveler l'immatriculation d'un véhicule par la poste en envoyant les formulaires de renouvellement à :

Services Nouveau-Brunswick
432, rue Queen C.P 1998
Fredericton (N.-B.) E3B 5G4

ou en vous rendant au centre de Services Nouveau-Brunswick le plus près de chez vous.

Renouvellement du **permis de conduire** : Le service est offert aux centres de SNB ou par la poste. Vous aurez besoin :

1. d'une demande de renouvellement de permis de conduire;
2. du permis de conduire du N.-B. précédent (une photocopie si le renouvellement se fait par la poste).

Demandes d'assurance-maladie et information : Les clients peuvent obtenir les formulaires de demande d'assurance-maladie auprès des centres de SNB, de TéléServices et à partir du site Internet de SNB. Vous pouvez obtenir ces formulaires par la poste en appelant TéléServices ou vous pouvez remplir le formulaire approprié à l'un des bureaux de SNB de la province ou à partir du site Internet.

Demande de permis et de **carte de stationnement** pour personne(s) ayant un handicap : Les personnes handicapées peuvent obtenir une carte de stationnement temporaire ou permanente qu'elles afficheront dans un véhicule pour stationner dans les terrains désignés. Un médecin doit remplir un formulaire de demande. Vous pouvez obtenir le formulaire de demande à n'importe quel bureau de SNB, ou par l'intermédiaire de TéléServices ou du site Internet de SNB. Dès que vous l'aurez rempli, vous pouvez envoyer le document par la poste ou le présenter à n'importe quel bureau de SNB pour recevoir votre carte.

Changement d'adresse : Pour votre commodité, vous pouvez également changer votre adresse par téléphone (aux numéros de téléphone indiqués) ou par Internet (au site Web indiqué) pour les documents suivants :

- Immatriculation de véhicule à moteur
- Permis de conduire
- Assurance-maladie
- Comptes d'impôt foncier
- Carte de stationnement (pour les personnes ayant un handicap)

Veuillez vous assurer d'avoir les renseignements suivants à la portée de la main :

- Les numéros d'assurance-maladie (pour tous les membres du ménage)
- L'immatriculation du véhicule à moteur et le certificat d'assurance
- Le nouveau code postal
- Les numéros de comptes d'impôt foncier
- Les numéros de la carte de stationnement
- Les numéros du permis de conduire

SNB a également conçu une trousse d'information pour les personnes âgées qui est accessible sur le site Web au http://www.snb.ca. Cliquez sur l'icône Catalogue des produits et services en ligne puis sur Formulaires, renseignements et ensembles de services. Sélectionnez ensuite Les événements et les étapes importantes de la vie. Un lien vers Aînés vous amènera à de nombreux formulaires de demande qui sont disponibles sur le site Web. Cette trousse permet aux personnes âgées d'obtenir des renseignements importants comme des conseils sur la santé et bien plus.

Centres et bureaux de Services Nouveau-Brunswick	**Téléphone**	**Télécopieur**
Bathurst	(506) 547-2077	(506) 547-7413
Bouctouche	(506) 743-7289	(506) 753-5511
Bristol	(506) 392-5108	(506) 392-5084
Burton	(506) 357-4083	(506) 357-4090
Campbellton	(506) 789-2300	(506) 789-1281
Caraquet	(506) 727-7013	(506) 727-7016
Chipman	(506) 339-7035	(506) 339-7074
Dalhousie	(506) 684-7566	(506) 684-8778
Doaktown	(506) 365-2005	(506) 365-2044
Edmundston	(506) 735-2085	(506) 735-2086
Fredericton	(506) 453-2834	(506) 444-4253
Gagetown	(506) 488-3513	(506) 488-3504
Grand-Sault	(506) 473-7708	(506) 473-7709
Grand Manan	(506) 662-7020	(506) 662-7045
Hampton	(506) 832-6003	(506) 832-6109
Hopewell Cape	(506) 734-2395	(506) 734-3057
Kedgwick	(506) 284-3400	(506) 284-3401
McAdam	(506) 784-6809	(506) 784-6800
Miramichi Est	(506) 778-6023	(506) 778-6197

Centres et bureaux de Services Nouveau-Brunswick	Téléphone	Télécopieur
Miramichi Ouest	(506) 627-4040	(506) 627-4509
Moncton	(506) 856-2204	(506) 856-2987
Perth-Andover	(506) 273-4718	(506) 273-4699
Plaster Rock	(506) 356-6002	(506) 356-6008
Port Elgin	(506) 538-2101	s.o.
Richibucto	(506) 523-7610	(506) 523-7629
Sackville	(506) 364-4076	(506) 364-4097
Saint John	(506) 658-2500	(506) 658-3995
Saint-Léonard	(506) 423-3030	(506) 423-3009
Saint-Quentin	(506) 235-6004	(506) 235-6042
Shediac	(506) 533-3330	(506) 533-3339
Shippagan	(506) 336-3017	(506) 336-3072
St. George	(506) 755-4004	(506) 755-4091
St. Stephen	(506) 466-7378	(506) 466-7492
Sussex	(506) 432-2002	(506) 432-2122
Tracadie-Sheila	(506) 394-3711	(506) 394-3713
Woodstock	(506) 325-4476	(506) 325-4482

Bureaux régionaux de l'évaluation	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-2090	(506) 547-2925
Campbellton	(506) 789-2305	(506) 789-2582
Edmundston	(506) 735-2710	(506) 735-2036
Fredericton	(506) 453-2831	(506) 453-3279
Hampton	(506) 832-6060	(506) 832-6008
Miramichi	(506) 627-4028	(506) 627-4029
Moncton	(506) 856-3303	(506) 856-2609
Richibucto	(506) 523-7725	(506) 523-7698
Saint John	(506) 643-6200	(506) 658-2156
St. Stephen	(506) 466-7335	(506) 466-7358
Woodstock	(506) 325-4411	(506) 325-4475

Tourisme Nouveau-Brunswick, Canada

C.P. 12345
Campbellton (Nouveau-Brunswick)
Canada E3N 3T6

Sans frais : 1 800 561-0123

Sites Web : français : www.TourismeNouveau-Brunswick.ca
anglais : www.TourismNewBrunswick.ca

Nouveau-Brunswick, Canada

Cela dépasse toutes vos attentes. C'est plus enlevant que vous ne l'auriez jamais imaginé. C'est plus de plaisir que vous ne l'auriez jamais rêvé. C'est le Nouveau-Brunswick... et nous sommes prêts à faire de vos prochaines vacances le voyage de votre vie.

Nous vous surprendrons par des phénomènes naturels! Nous vous donnerons le goût de l'aventure! Nous vous divertirons par nos festivals et notre folklore!

Nouveau-Brunswick, Canada. Appelez-nous.

Transports

Ministère des Transports
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2802
Télécopieur : (506) 453-3701
Site Web : www.gnb.ca/dot/service.htm

Programme de véhicules adaptés

Ce programme vise à accorder une aide financière pouvant atteindre 80 p. 100 de la première tranche de 5 625 $ et 50 p. 100 de la tranche suivante de 7 000 $, afin de payer une partie du coût des dispositifs d'accessibilité admissibles pour un véhicule neuf ou actuel, jusqu'à concurrence de 8 000 $. Ce montant est renouvelable tous les 10 ans pour un particulier et tous les 5 ans pour les organismes.

Voici certains dispositifs admissibles à une aide financière dans le cadre du programme :

- rampes et plate-formes élévatrices pour fauteuil roulant,
- commandes manuelles, guides-volant et pédales d'accélérateur pour pied gauche,
- dispositifs d'ancrage pour fauteuil roulant,
- sièges spéciaux,
- modifications de toit, de plancher et de porte (qui font partie de l'adaptation d'accessibilité),
- dispositifs élévateurs de vélomoteur.

SERVICES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (www.canada.gc.ca)

Agence des douanes et du revenu du Canada

Résidents canadiens qui séjournent dans le Sud

Un grand nombre de personnes âgées se rendent aux États-Unis pour des vacances ou pour des raisons de santé, tout en maintenant une résidence au Canada. Si vous faites un voyage aux États-Unis, vous pouvez vous procurer au bureau de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) une publication qui vous aidera à comprendre les lois fiscales canadiennes et américaines qui vous concernent. Intitulée Résidents canadiens qui séjournent dans le Sud, cette publication indique par exemple si vous devez remplir une déclaration de revenu aux États-Unis, ou si vous êtes concerné par les nouvelles exigences proposées en ce qui a trait à la déclaration des biens que vous possédez à l'étranger ou sur lesquels vous avez un droit. Les renseignements contenus dans cette publication ne vous concernent pas si vous êtes citoyen américain, si vous avez obtenu le statut de résident permanent (c'est-à-dire si vous avez la carte verte) du service d'immigration et de naturalisation des États-Unis, ou si vous maintenez une résidence dans un pays autre que les États-Unis et le Canada. La publication explique également de quelle façon s'applique la législation douanière. Par exemple, que vous alliez aux États-Unis pour sept jours ou pour six mois, les mêmes avantages s'appliquent lorsqu'il s'agit de rapporter des biens au Canada. Les résidents canadiens qui vont aux États-Unis pour l'hiver ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les biens ou les véhicules étrangers que vous importez au Canada pour votre usage personnel doivent répondre à toutes les exigences relatives à l'importation et vous devez vous acquitter de tous les droits qui s'y appliquent. Cela signifie que si vous louez, empruntez, possédez ou conservez des biens ou des véhicules à l'extérieur du pays, vous ne pouvez pas les apporter au Canada, même pour quelques jours, à moins que ces biens ou véhicules ne satisfassent à toutes les restrictions relatives aux importations et que vous ne payiez tous les droits et les évaluations qui s'y appliquent. Quelle est la limite? Après une absence de sept jours ou plus, vous pouvez apporter des biens d'une valeur maximale de 750 $CAN sans payer de droits. Pour les biens dont la valeur est supérieure à 750 $, les droits ne s'appliquent qu'à la tranche qui dépasse ce montant. Par exemple, pour un article d'une valeur de 800 $, vous devez payer des droits sur 50 $. Vous pouvez inclure une certaine quantité de boissons alcoolisées et de produits du tabac dans l'exemption de 750 $. De plus, vous devez transporter ces produits avec vous ou dans vos bagages enregistrés. Les publications Je déclare et Rapportez-vous des marchandises des États-Unis? donnent de l'information détaillée sur les exigences douanières. Pour de plus amples renseignements sur les douanes ou pour commander des publications au Nouveau-Brunswick, veuillez communiquer avec l'ADRC au 1 800 959-2036. (Pour le service en anglais : 1 800 461-9999)

Services d'aide à la déclaration de revenus

L'ADRC offre les services d'aide suivants pour la déclaration de revenus :

Programme communautaire des bénévoles
Par l'entremise de ses bureaux de services fiscaux, l'ADRC offre aux bénévoles intéressés des séances spéciales de formation portant sur la façon de remplir les déclarations de revenus de base. Ces bénévoles aident des personnes de tous les milieux. Les personnes intéressées à devenir bénévoles ou qui ont besoin de l'aide d'un bénévole peuvent communiquer avec le bureau des Services fiscaux au 1 800 959-7383.

Service téléphonique
Le service téléphonique de renseignements généraux est un service facile à utiliser et pratique lorsque vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour remplir votre déclaration de revenus. Pendant la saison de l'impôt, les bureaux des Services fiscaux offrent également un service en soirée. Les clients du Nouveau-Brunswick peuvent appeler du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h, au 1 800 959-7383 (pour le service en anglais : au 1 800 959-8281). La période pendant laquelle le service est prolongé en soirée varie d'une année à l'autre. Donc, si vous désirez recourir à ce service, consultez le dossier de déclaration avant d'appeler.

IMPÔTEL Le système
IMPÔTEL est le système téléphonique qu'offre l'ADRC pour produire la déclaration de revenus. Si vous êtes admissible et que vous avez un téléphone à clavier relié au service Touch-ToneMD, vous pouvez produire votre déclaration de revenus par téléphone. C'est un service gratuit, disponible 7 jours sur 7; cela ne prend que quelques minutes et vous recevrez votre avis de cotisation plus rapidement. Si vous pouvez utiliser IMPÔTEL, vous recevrez, dans votre trousse de déclaration, des renseignements sur ce service et un code d'accès personnel. Pour de plus amples renseignements ou pour avoir une démonstration du service IMPÔTEL, veuillez communiquer avec le bureau des Services fiscaux au 1 800 959-7383.

IMPÔTNET
IMPÔTNET est l'une de nos plus récentes options de transmission par voie électronique des déclarations de revenus. Ce service vous permet de nous transmettre directement par Internet votre déclaration de revenus et de prestations. Pour utiliser IMPÔTNET, vous avez besoin d'un code d'accès. Votre code d'accès est imprimé sur l'étiquette personnalisée de votre trousse de déclaration de revenus de 2001. Si vous n'avez pas reçu de code d'accès, communiquez avec notre bureau d'aide d'IMPÔTNET (entre janvier et juin), au 1-800-714-7258 pour en obtenir un. Publications La plus importante source de renseignements au sujet de l'impôt sur le revenu est le guide de l'impôt sur le revenu qui accompagne chaque déclaration de revenus. Ce document est facile à lire et répond à la plupart des questions courantes. L'Agence publie également d'autres guides pour répondre aux besoins de groupes de clients particuliers. Ces publications sont gratuites et peuvent être obtenues auprès des bureaux des Services fiscaux ou en composant le 1 800 959-3376 (pour le service en anglais : le 1 800 959-2221).

Services fiscaux de Saint John
126, rue Prince William
Saint John (N.-B.) E2L 4H9

Services fiscaux de Bathurst
201, rue St. George
Bathurst (N.-B.) E2A 4L8

Services fiscaux de Moncton
771, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 1E9

Les clients peuvent également obtenir une copie électronique des formulaires et des publications par Internet à l'adresse suivante : www.adrc.ca (lien anglais : www.ccra.ca).

Direction générale de la santé de la population et de la santé publique

En matière de santé de la population, Santé Canada a adopté une approche visant à poursuivre son mandat de maintien et d'amélioration de la santé des Canadiens. Cette approche intègre une action sur une vaste gamme de facteurs déterminants qui influent sur la santé de tous les Canadiens. La Direction générale de la santé de la population et de la santé publique a été créée pour appuyer cette approche. L'approche axée sur la santé de la population adoptée par Santé Canada s'intègre à un cadre de cycle de vie qui comprend trois périodes : l'enfance et l'adolescence, du début au milieu de la vie adulte et le reste de la vie adulte. Cette approche met l'accent sur les facteurs déterminants de la santé dans une période précise de la vie et pendant toute la durée de la vie. La Direction générale de la santé de la population et de la santé publique a trois objectifs qu'elle cherche à atteindre par le financement de projets stratégiques :

- Augmenter la capacité d'action sur chacun des facteurs déterminants de la santé de la population ou sur un ensemble de ces facteurs.
- Élaborer, mettre en œuvre et répandre des modèles innovateurs pour l'application de l'approche axée sur la santé de la population.
- Augmenter la base de connaissances pour le développement des programmes et des politiques à venir.

La Direction appuie des projets de durée limitée parrainés par des organismes bénévoles, non gouvernementaux, à but non lucratif, qui contribuent à améliorer la capacité d'action sur les facteurs déterminants de la santé de la population. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Direction, veuillez communiquer à l'adresse suivante :

Direction générale de la santé de la population et de la santé publique
Santé Canada
10, rue Highfield, 1er étage
Moncton (N.-B.) E1C 9V5

Téléphone : (506) 851-7007
Télécopieur : (506) 851-3197

Ministère des Anciens Combattants

Bureau de district de Campbellton
Mail Centre-Ville
157, rue Water, bureau 501
C.P. 310 Campbellton (N.-B.) E3N 3G7

Téléphone : (506) 789-4700
Télécopieur : (506) 789-4720
Sans frais : 1 800 350-7955

Bureau de district de Saint John
Hilyard Place
rue Main, édifice « A », 3e étage
C.P. 1406 Saint John (N.-B.) E2L 4J7

Téléphone : (506) 636-4815
Télécopieur : (506) 636-4788 560,
Sans frais : 1 800 349-9788

Fonds du Souvenir - Région de Saint John, sans frais : 1-506-658-9707
Autres régions du N.-B., sans frais : 1 800 561-0505

Services de consultation et autres
Le ministère des Anciens Combattants offre des services de consultation personnalisés en vue d'expliquer les services et les prestations disponibles, y compris les critères d'admissibilité, l'évaluation des besoins, la défense des droits, l'éducation sur la santé et la sécurité, et les programmes communautaires et autres. Au sein du Ministère, le Bureau de services juridiques des pensions accorde une aide juridique gratuite pour les questions qui touchent la pension, sous forme de conseils, de préparation des cas et de représentation en cas d'appels.

Pensions d'invalidité
Les pensions d'invalidité sont octroyées aux anciens membres des Forces armées canadiennes (et parfois aux membres actuels), aux anciens combattants de la marine marchande et aux civils qui ont servi pendant la guerre dans le cadre d'un emploi étroitement lié à l'effort de guerre des Forces armées canadiennes, à titre d'indemnité à l'égard d'invalidité ou de décès imputables à leur service. Les bénéficiaires de pension à cause du service militaire peuvent également recevoir des prestations supplémentaires au nom de leur conjoint et de leurs enfants à charge, et il est possible que des prestations puissent être accordées à leur conjoint et à leurs enfants à charge qui leur survivent.

Funérailles, inhumation et pierres tombales
Une aide financière jusqu'à concurrence d'une limite établie peut être accordée aux personnes admissibles à l'égard des frais de funérailles et d'inhumation. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez utiliser le numéro de téléphone du Fonds du Souvenir susmentionné.

Soins de santé
Les prestations de traitement peuvent inclure les soins médicaux, chirurgicaux et dentaires, les prothèses, les modifications domiciliaires, les prestations supplémentaires telles que les frais de déplacement pour des examens ou un traitement, ainsi que d'autres avantages et services de soins de santé communautaires. Des soins palliatifs et des services de relève peuvent également être fournis. Selon leur revenu, les anciens combattants et certains civils peuvent aussi être admissibles à des prestations pour un traitement non couvert en vertu d'un régime

d'assurance santé provincial ou pour des soins de longue durée dans un établissement communautaire ou ministériel.

Soutien du revenu
Des programmes fournissent une aide financière aux anciens combattants et aux civils admissibles, aux personnes à leur charge et à leurs survivants. Ces programmes comprennent : l'allocation aux anciens combattants et la gestion des fonds en fiducie.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)
Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) a pour but d'aider les anciens combattants et certains civils admissibles à rester en santé et autonomes dans leur propre foyer ou collectivité. Dans le cadre de ce programme, le Ministère paye les frais liés aux services tels que l'entretien du terrain, l'entretien ménager, les repas à domicile, les soins personnels, les soins dispensés par des professionnels de la santé, le transport à des activités sociales et les soins infirmiers dans les foyers de soins. Pour de plus amples renseignements au sujet de ces programmes, veuillez communiquer avec l'un des bureaux de district au Nouveau-Brunswick du ministère des Anciens Combattants.

Programmes de la sécurité du revenu

Développement des
ressources humaines Canada
633, rue Queen
C.P. 250
Fredericton (N.-B.) E3B 4Z6

Téléphone : 1 800 277-9915 (fr.)
1 800 277-9914 (ang.)
ATS : 1 800 255-4786

Développement des ressources humaines Canada administre deux programmes d'aide au revenu à l'intention des personnes âgées par le truchement de ses Programmes de la sécurité du revenu (PSR). Veuillez communiquer à l'adresse susmentionnée pour obtenir les formulaires de demande et des renseignements détaillés sur les programmes offerts. Il est conseillé de téléphoner à l'avance pour prendre un rendez-vous. Pour obtenir un service plus rapide, veuillez appeler du mardi au vendredi pendant les deuxième et troisième semaines du mois. Ayez sous la main votre numéro d'assurance sociale.

Régime de pensions du Canada (RPC)
Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui est en vigueur depuis 1966, vise à vous protéger ainsi que votre famille contre la perte de gains à la retraite, et en cas d'invalidité ou de décès. C'est un régime contributif financé entièrement par les cotisations des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes, ainsi que par les gains réalisés sur les investissements du Fonds de placement du RPC. Le Régime est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec où s'applique un programme de pensions semblable, le Régime de rentes du Québec (RRQ).

Pension de retraite du Régime de pensions du Canada
Une pension de retraite du RPC est une prestation liée aux gains qui est payable chaque mois aux personnes d'au moins 60 ans qui ont cotisé au régime et qui ont présenté une demande. Le montant dépend du niveau

de vos gains durant votre période cotisable et de l'âge où vous choisissez de commencer à recevoir votre pension. La prestation vous est payable en devises canadiennes partout dans le monde durant toute votre vie. Vous avez droit à une pension de retraite du RPC si vous avez présenté une demande, si vous avez versé des cotisations au régime durant au moins une année et si :

a. vous avez au moins 65 ans;
b. vous avez de 60 à 64 ans et si avez cessé de travailler entièrement ou dans une large mesure.

Pour obtenir une pension de retraite, vous devez remplir une demande. Si vous recevez une pension d'invalidité du RPC au moment où vous atteignez l'âge de 65 ans, votre pension d'invalidité sera automatiquement remplacée par une pension de retraite le mois suivant votre 65e anniversaire de naissance.

Pensions de survivant du Régime de pensions du Canada
Pour que la prestation de survivant ou la prestation de décès soit payable, le cotisant décédé doit avoir satisfait aux exigences minimales relatives au versement des contributions. Si la période cotisable (depuis 1966 ou depuis l'âge de 18 ans, soit celle la plus récente, jusqu'à l'âge de 65 ans) est supérieure à neuf ans, les contributions doivent avoir été versées dans la période la plus courte :

a. un tiers des années civiles de la période cotisable;
b. dix années civiles.

- Une pension de survivant : une pension mensuelle versée au conjoint survivant d'un cotisant décédé.
- Une prestation aux enfants : des prestations mensuelles à taux uniforme versées aux enfants à la charge des cotisants décédés.
- Une prestation de décès : un montant global payable à la succession du cotisant décédé, ou en son nom.

Pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada
Les pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada sont des prestations payables aux cotisants du RPC qui sont invalides et aux enfants à leur charge. Vous avez droit à une pension d'invalidité si :

- vous avez entre 18 et 65 ans;
- vous êtes considéré invalide selon les dispositions du RPC;
- vous avez cotisé au RPC pendant quatre des six dernières années. Au cours de cette période, vos revenus doivent avoir été l'équivalent d'au moins 10 p. 100 du maximum des gains ouvrant droit à pension.

Il y a deux genres de pensions d'invalidité :

- une pension mensuelle payable au cotisant invalide;
- une prestation mensuelle pour les enfants à la charge du cotisant invalide.

Vous devez souffrir d'une incapacité physique ou mentale à la fois grave et prolongée. On entend par « grave » que vous êtes incapable d'avoir régulièrement une occupation rémunératrice et on entend par « prolongée » que l'incapacité est de longue durée ou peut entraîner le décès. Si vous souffrez d'une incapacité mentale ou physique qui réduira considérablement votre capacité de toucher un revenu et qui durera pendant un temps indéfini, vous devriez présenter une demande. Votre enfant aura droit à une prestation d'enfant de cotisant invalide si vous recevez une prestation d'invalidité et s'il est votre enfant naturel, un enfant adopté légalement ou adopté de fait, ou un enfant dont vous avez la garde et dont vous devez assumer la surveillance. Votre enfant doit avoir moins de 18 ans, ou il doit être âgé de 18 à 25 ans et doit fréquenter à plein temps une école ou une université. Si l'enfant atteint l'âge de 18 ans et ne fréquente pas à plein temps une école ou une université, la prestation est interrompue. Cependant, si l'enfant retourne à plein temps à l'école ou à l'université pendant qu'il est encore âgé de 18 à 25 ans, la prestation peut être rétablie. Un enfant peut recevoir jusqu'à deux prestations à taux uniforme en vertu du RPC si ses deux parents étaient des cotisants du RPC et s'ils sont décédés ou invalides, et si toutes les conditions d'admissibilité sont remplies pour les deux prestations.

Programme de la sécurité de la vieillesse

Pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV) est une prestation mensuelle versée sur demande aux personnes qui répondent aux exigences. Pour avoir droit à une pension de la Sécurité de la vieillesse, vous devez :

- avoir 65 ans ou plus;
- avoir résidé au Canada un minimum de 10 ans après avoir atteint l'âge de 18 ans;
- être citoyen canadien ou résident légal du Canada;
- si vous ne résidez plus au Canada, vous devez avoir été citoyen canadien ou résident légal du Canada au moment où vous avez quitté le Canada et vous devez avoir résidé au Canada pendant 20 ans, après avoir atteint l'âge de 18 ans.

ENTENTES AVEC D'AUTRES PAYS

De nombreux immigrants ont contribué aux programmes de sécurité sociale de leur pays d'origine. Si vous ne satisfaites pas aux exigences minimales du Canada, vous pouvez être admissible en vertu d'une entente de sécurité sociale internationale si vous avez résidé ou travaillé dans un pays avec lequel le Canada a une telle entente. Pour savoir si c'est votre cas, veuillez communiquer avec le ministère du Développement des ressources humaines Canada à l'adresse susmentionnée.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle fondée sur le revenu, qui est versée aux pensionnés du régime de Sécurité de la vieillesse dont le revenu à part la pension de la Sécurité de la vieillesse est faible. Pour avoir droit au SRG, vous devez recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse, vous devez résider au Canada et votre revenu ne peut pas dépasser un certain seuil. Dans le cas d'un couple (marié ou en union de fait), le revenu combiné des conjoints ne doit pas dépasser ce seuil.

Allocation

L'Allocation est une prestation mensuelle payable, après examen du revenu, aux conjoints âgés de 60 à 64 ans de pensionnés du régime de Sécurité de la vieillesse d'après le revenu combiné du couple. Pour avoir droit à l'allocation, vous devez satisfaire certaines conditions relatives à l'âge, à la résidence légale, à la résidence au Canada, à l'état civil et au revenu combiné dans le cas d'un couple.

Allocation au survivant

L'Allocation au survivant est une prestation mensuelle payable, après examen du revenu, aux veufs et aux veuves à faible revenu âgés de 60 à 64 ans. Pour avoir droit à l'Allocation au survivant, vous devez satisfaire certaines conditions relatives à l'âge, à la résidence légale, à la résidence au Canada, à l'état civil et au revenu.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Succursale de Fredericton
440, rue King, tour King, bureau 600
C.P. 158 Fredericton (N.-B.) E3B 5R2

Téléphone : (506) 452-3050
Télécopieur : (506) 451-6066

La Société canadienne d'hypothèques et de logement entreprend un certain nombre de programmes conçus pour élargir la gamme des choix de logements accessibles aux Canadiens âgés. Des brochures, sur des sujets aussi variés que Un choix de logements pour les Canadiens âgés et La maladie d'Alzheimer chez soi : Comment créer un environnement adapté au malade, sont maintenant disponibles. Des frais sont exigés pour la plupart de ces brochures.

Organisations non gouvernementales

Ambulance Saint-Jean

Bureau provincial
C.P. 3599, succursale « B »
Fredericton (N.-B.) E3A 5J8

Téléphone : 1 800 563-9998
Télécopieur : (506) 452-8699

L'Ambulance Saint-Jean peut dépêcher gratuitement des bénévoles formés pour participer à certains événements spéciaux. Elle offre de la formation en premiers soins, en réanimation cardiopulmonaire et un cours intitulé Aînés en santé, conçu comme activité de promotion de la santé des personnes âgées.

Association acadienne et francophone des ainées et ainés du Nouveau-Brunswick

7, rue Beau-Rivage
Richibucto (N.-B.) E4W 3W4
Courriel : rogdoi@nbnet.nb.ca

Téléphone : 1-866-523-0090
ou 523-0090
Télécopieur : (506) 523-7009

L'Association représente les aînés francophones du Nouveau-Brunswick. Elle a été établie officiellement en avril 2000.

Association canadienne de la surdi-cécité et de la rubéole

Section locale du Nouveau-Brunswick
34, promenade Islandview
Fredericton (N.-B.) E3C 1K3

Téléphone : (506) 452-1544
Télécopieur : (506) 451-8309
Courriel : cdbra@nbnet.nb.ca

Énoncé de mission
L'Association canadienne de la surdi-cécité et de la rubéole s'est engagée à aider toutes les personnes qui sont atteintes de surdi-cécité à atteindre, grâce à des interventions, la meilleure qualité de vie possible.

Les personnes sont réputées être sourdes-aveugles si elles ont perdu leur sens de la vue et leur sens de l'ouïe à un point tel qu'elles ne peuvent pas en dépendre pour accéder à l'information. La combinaison de ces pertes sensorielles crée des difficultés considérables relativement à la poursuite d'études, à l'apprentissage et à l'acquisition des aptitudes sociales.

Une intervention est un processus qui permet à la personne sourde-aveugle de recevoir de l'information visuelle et auditive qui lui échapperait autrement et de l'utiliser à bon escient afin de pouvoir interagir avec l'environnement et ainsi être en mesure d'arriver à avoir et à maintenir le plus de contrôle possible sur sa vie.

Intervention
Élaborer et offrir des services d'intervention adaptés aux besoins des personnes sourdes-aveugles. L'intervention portera sur l'éducation, la profession, la socialisation, les loisirs et les communications; elle fera

également la promotion d'un mode de vie actif. Elle sera adaptée aux besoins de chaque personne. Un système d'évaluation sera utilisé pour assurer que l'intervention demeure actuelle et efficace.

Visitez notre site Web au www.deafblind.nb.ca

Association canadienne du diabète

Division du Nouveau-Brunswick
61, rue Carleton
Bureau 2
Fredericton (N.-B.) E3B 3T2
Site Web : www.diabetes.ca

Téléphone : (506) 452-9009
Sans frais : 1 800 884-4232
Télécopieur : (506) 455-4728
Courriel : nbinfo@diabetes.ca

L'Association canadienne du diabète, organisme national, indépendant et autofinancé, fait la promotion de la santé des Canadiens par la recherche, l'éducation, des services et la défense des intérêts relativement au diabète. Comptant plus de 150 divisions au pays, elle est l'un des principaux organismes à s'occuper de la recherche, de l'éducation, des services et de la défense des intérêts ayant trait au diabète. Avec ses sections et ses conseils, ses bénévoles et ses employés, l'Association canadienne du diabète joue un rôle inestimable dans la vie de tous les jours des deux millions de Canadiens ayant le diabète. Vous pouvez accéder à de l'information sur le diabète en composant le numéro d'appel sans frais (1 800) ou en visitant notre site Web. L'Association canadienne du diabète offre un éventail de services aux personnes souffrant de diabète et à leur famille. Mentionnons, entre autres, des séances d'éducation, le camp pour enfants diabétiques, une formation en leadership, une assurance de soins de santé pour les voyageurs et une assurance créance en cas de décès. Bon nombre de nos services sont gratuits. Nous vous dirigerons vers les ressources qui répondent le mieux à vos besoins. Si nous n'avons pas l'information que vous recherchez, nous ferons notre possible afin de l'obtenir pour vous!

Association canadienne pour la santé mentale

Division du Nouveau-Brunswick
292 - 65, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 455-5231
Télécopieur : (506) 459-3878

L'Association canadienne pour la santé mentale est un organisme qui fait la promotion de la santé mentale au Nouveau-Brunswick. Elle s'efforce d'assurer que les personnes souffrant de troubles affectifs ou mentaux reçoivent les meilleurs soins, traitements et services de réadaptation possibles. En outre, l'Association effectue des travaux de recherche sur les questions touchant la santé mentale. Les services offerts au Nouveau-Brunswick par les 9 bureaux de district et les 11 intervenants communautaires régionaux sont les suivants :

- l'éducation publique et la promotion par l'entremise d'ateliers, de cours, de présentations et par des articles adressés aux médias sur des sujets tels que « Qu'est-ce que la santé mentale? », « Le stress »,

« L'estime de soi », « La sensibilisation et l'intervention à l'intention des suicidaires »; et bien plus.
- le développement communautaire et l'appui aux centres d'activités et aux groupes d'entraide (troubles émotifs, dépression, rétablissement, entourage des schizophrènes, survivants du suicide, et bien d'autres).
- la défense de cas individuels et de questions systématiques.
- le recrutement et la formation de bénévoles.
- l'aiguillage et l'information sur les services offerts aux personnes qui ont à faire face à diverses situations ainsi que sur la documentation disponible sur les sujets reliés à la santé mentale et aux problèmes de santé mentale (livres, films vidéo, cassettes, dépliants, groupes de soutien).

Association des malentendants canadiens

2435, allée Holly, bureau 205
OTTAWA (Ontario)
K1V 7P2

Téléphone : (613) 526-1584
ATS : (613) 526-2692
Sans frais : 1 800 263-8068
Courriel : chhanational@chha.ca
Site Web : www.chha.ca

L'Association des malentendants canadiens (AMEC) est un organisme de défense des consommateurs regroupant les malentendants au Canada et voué au service de ces derniers. Elle collabore avec les professionnels, les dispensateurs de services et les organismes gouvernementaux et fournit de l'information sur les problèmes et les solutions ayant trait aux malentendants.

Mission : L'AMEC est la voix nationale de tous les malentendants canadiens. Il s'agit d'un organisme d'entraide et de défense des consommateurs à but non lucratif et bilingue qui est dirigé par des malentendants et qui est voué au service de ces derniers. L'AMEC a pour principe d'informer les consommateurs malentendants afin qu'ils comprennent comment satisfaire leurs besoins. Elle a pour mission de sensibiliser le public relativement aux questions qui sont importantes pour les malentendants, de promouvoir l'intégration de ces derniers dans la société canadienne, de supprimer les obstacles à leur participation et de faire de chaque collectivité au Canada un meilleur endroit où vivre pour les malentendants.

Section provinciale

AMEC Nouveau-Brunswick
Cynthia Black, présidente
49, rue Broadway
Moncton (N.-B.) E1A 3Y1

Téléphone : (506) 859-6930 (r)
(506) 384-4507 (t)
Télécopieur : (506) 384-7509
Courriel : chha1999@nbnet.nb.ca

Divisions locales

AMEC Fredericton
Terry Brown, président
625, rue Palmer
Fredericton (N.-B.) E3B 3V2

Téléphone : (506) 457-2366
Courriel : terrybrown@attcanada.net
(réunion le 4e mardi du mois, Seniors' Centre, av. Johnston, 19 h 30)

AMEC Moncton
John Lutz, président
49, rue Broadway
Hôpital Moncton (N.-B.) E1A 3Y1

Téléphone : (506) 859-6930 (r)
Courriel : chha1999@nbnet.nb.ca
(réunion le 4e jeudi, sept.-juin, George L. Dumont, 2e étage,19 h)

Saint John : Ian Hamilton
av. Douglas, bureau 201
Saint John (N.-B.) E2K 1E7

Téléphone : (506) 657-7643 400,
Courriel : winslow@nbnet.nb.ca

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

86, rue York
Fredericton (N.-B.) E3B 3N5

Téléphone : (506) 458-8866
Télécopieur : (506) 452-9791
Courriel : nbacl@nbnet.nb.ca

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire constitue une fédération provinciale sans but lucratif regroupant 20 associations locales réparties dans la province. Notre vision est la participation à part entière des personnes ayant une déficience intellectuelle à tous les aspects de la société. L'Association cherche à assurer que les personnes ayant une déficience intellectuelle, avec l'aide de leur famille, peuvent choisir les mesures de soutien dont elles ont besoin pour mener des vies productives et participer dans leur collectivité comme des membres valorisés et actifs.

L'Association fournit de l'information et du soutien aux familles dont un membre a une déficience intellectuelle.

Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick

65, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 455-8961
Télécopieur : (506) 462-0939

L'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick a pour mandat d'améliorer la santé respiratoire. Elle contribue au financement de la recherche sur la santé et les maladies pulmonaires à l'échelle nationale et provinciale, et elle offre des services d'éducation et de soutien aux personnes souffrant de ces maladies.

Les activités de l'Association comprennent des camps, des groupes d'entraide, des groupes de soutien des parents, des ateliers comme la « Journée de l'asthme », des séminaires à l'intention des adolescents, un programme de promotion de la santé pour les enfants, des programmes

d'abandon de l'usage du tabac, un programme de prêt d'équipement ainsi que des services de counselling et d'information.

Bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick offrent une vaste gamme d'occasions récréatives, culturelles et éducatives à tous les citoyens de la province. On y trouve une grande diversité de livres, de journaux, de revues, de cassettes audio et vidéo et, dans certains cas, de disques compacts. Les bibliothèques offrent également des services de référence, dont un accès gratuit à Internet et différentes ressources électroniques. Elles proposent en outre certains programmes spécifiquement conçus à l'intention des personnes âgées. Comme les programmes varient d'une bibliothèque à l'autre, il est préférable de se renseigner auprès de la bibliothèque locale au sujet des activités ou des articles qui sont offerts :

- des livres imprimés en gros caractères pour en faciliter la lecture;
- un choix de livres parlés;
- des cassettes incluant des reprises d'anciennes émissions de radio;
- des livres pratiques sur des passe-temps tels que le jardinage, la cuisine, les voyages et l'artisanat;
- des rencontres du type « bouquiner en savourant » conçues pour les personnes âgées : la bibliothèque ouvre plus tôt pour permettre aux personnes âgées de se réunir, de manger et de choisir des livres avant l'agitation quotidienne;
- des séances d'information sur des sujets extrêmement variés, allant de la cuisine aux exercices, en passant par la décoration;
- un service de livraison de livres à domicile pour les personnes confinées à la maison;
- un service de bibliobus dans les régions rurales.

Chaque bibliothèque régionale offre un service limité de prêt de livres parlés aux personnes incapables de lire en raison d'un handicap physique ou visuel. Le service a un choix de livres enregistrés sur cassettes. Si vous n'avez pas de lecteur de cassettes, des bibliothèques régionales disposent d'un certain nombre de lecteurs de cassettes durables que l'on peut emprunter de façon temporaire. Pour de plus amples renseignements sur les services qu'offrent les 61 bibliothèques du Nouveau-Brunswick, veuillez vous adresser à votre bibliothèque publique ou à n'importe laquelle des cinq bibliothèques régionales :

Bibliothèques régionales

Bibliothèque régionale d'Albert-Westmorland-Kent
(Moncton et les environs)..... (506) 869-6032
Bibliothèque régionale de Chaleur
(Campbellton - Bathurst et Péninsule acadienne)..... (506) 789-6599
Bibliothèque régionale du Haut-Saint-Jean
(Edmundston et les environs)..... (506) 263-3423
Bibliothèque régionale de Saint John
(Saint John et les environs)..... (506) 643-7220
Bibliothèque régionale de York
(Fredericton - Woodstock - Chatham et les environs).....(506) 453-5380

Brain Injury Association of New Brunswick Inc.

527, cour Beaverbrook, bureau 148
Fredericton (N.-B.) E3B 1X6

Téléphone : (506) 454-9537

La Brain Injury Association of New Brunswick a été fondée en 1987 pour répondre aux besoins des familles et des personnes qui doivent faire face aux conséquences souvent catastrophiques d'un traumatisme crânien. Ces traumatismes peuvent être dus à un accident, à un accident cérébrovasculaire ou à d'autres circonstances médicales et la victime peut souffrir d'un handicap léger, moyen ou même grave. Ces changements touchent toute la famille et, en fait, peut-être toute la collectivité. L'association a pour objectifs :

- d'assurer que les personnes ayant subi un traumatisme crânien reçoivent des services de réadaptation appropriés et des soins de bonne qualité à la suite de leur blessure;
- d'encourager le développement d'un soutien familial approprié;
- de donner accès à des renseignements sur les questions touchant les personnes ayant subi un traumatisme crânien;
- de favoriser l'éducation et la recherche au niveau professionnel;
- de promouvoir la prévention des traumatismes crâniens;
- de fournir un soutien et d'assurer la défense des intérêts des personnes ayant subi un traumatisme crânien.

L'association vise à assurer que les personnes qui ont subi un traumatisme crânien et leur famille ont la possibilité d'apprendre, ont accès aux ressources et au soutien nécessaires, peuvent chercher et trouver un travail intéressant et peuvent vivre dans la dignité et le respect. L'énoncé de mission de l'association est le suivant : travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un traumatisme crânien et de leur famille.

Canadian Paraplegic Association (New Brunswick) Inc.

440, chemin Wilsey, bureau 102
Fredericton (N.-B.) E3B 7G5

Bathurst : (506) 548-5700
Télécopieur : (506) 548-4725
Fredericton : (506) 462-9555
Télécopieur : (506) 458-9134
Moncton : (506) 858-0311
Télécopieur : (506) 858-8290

L'Association canadienne des paraplégiques offre des services de counselling et d'aiguillage et de l'information pratique aux personnes à mobilité réduite. Cela comprend, entre autres, des renseignements sur les modifications domiciliaires, les aides techniques, le transport, les loisirs et l'accessibilité aux programmes. L'Association s'efforce d'éliminer les obstacles qui nuisent à l'accès dans les collectivités et encourage les initiatives en ce sens.

Cerebral Palsy Foundation (Saint John) Inc.

C.P. 2152
Saint John (N.-B.) E2L 3V1

Téléphone : (506) 648-0322
Courriel : cpfsj@mail.com

La Cerebral Palsy Foundation offre de l'aide aux victimes de paralysie cérébrale qui ont besoin d'un équipement spécial. Les activités de collecte de fonds et de sensibilisation sont permanentes et la fondation envoie de la documentation aux personnes qui en font la demande.

Choices after 50

C.P. 1291
Saint John (N.B.) E2L 4H8

Téléphone : (506) 658-0754
Télécopieur : (506) 633-0868

Choices after 50 est un journal d'information bimensuel rédigé par des professionnels dont le travail vise à aider les personnes de 50 ans et plus. Les articles portent sur la santé, les finances, le logement, les activités récréatives, les voyages et d'autres sujets d'intérêt et d'importance pour les lecteurs d'âge mûr. Ce journal est offert gratuitement dans les divers points de distribution. Il est également disponible par abonnement pour la somme de 13,50 $ par an. Pour de plus amples renseignements sur les centres de distribution, veuillez communiquer avec le bureau de Choices after 50 ou écrivez à l'adresse susmentionnée.

Conseil canadien des aveugles

Division du Nouveau-Brunswick
Madame Linda Sobey, présidente
761, route 435
Maple Glen (N.-B.) E1V 4X4

Téléphone : (506) 622-4997
Courriel : whitecane@nb.aibn.com

BUT ET OBJECTIFS :
Les principaux objectifs du CCA (Conseil canadien des aveugles) sont de donner aux AVEUGLES ou AUX MALVOYANTS une voix dans leurs propres affaires (par le mouvement de défense des intérêts des consommateurs) et d'offrir des possibilités de réadaptation par des activités sociales et récréatives.

Les objectifs du Conseil sont en trois volets :

a. Promouvoir le bien-être des aveugles ou des malvoyants par des études supérieures, un emploi lucratif et une association sociale et créer des liens plus étroits entre amis aveugles et malvoyants.
b. Constituer une organisation nationale d'aveugles et de malvoyants et de groupes d'aveugles au Canada.
c. Promouvoir des mesures de conservation de la vue et de prévention de la cécité.

Les clubs du CCA au Nouveau-Brunswick accueillent les membres aveugles ou malvoyants qui sont inscrits auprès de l'INCA (Institut national canadien pour les aveugles). De même, les parents, les amis ou les

personnes qui sont intéressés à aider les aveugles peuvent adhérer comme membres associés ou bénévoles.

De nombreuses activités sont au programme dans les clubs au Nouveau-Brunswick - Bathurst, dans le Centre de la province, Fredericton, Moncton, Miramichi, Restigouche, Saint John, Shippagan et la vallée de l'Ouest. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne-ressource ci-dessus (Linda Sobey).

Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick inc.

440, chemin Wilsey, bureau 204
Fredericton (N.-B.) E3B 7G5
Télécopieur : (506) 444-0177

Téléphone : (506) 458-8034
Sans frais : 1-877-762-7233
Courriel : info@nbsafety.com
www.nbsafety.com

Le Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick inc. est un organisme de bienfaisance non gouvernemental sans but lucratif. Il travaille sans relâche à la prévention des accidents au moyen d'activités éducatives en matière de sécurité dans les domaines de la circulation et de la sécurité professionnelle et publique. Le Conseil préconise la sécurité pour les personnes âgées grâce aux programmes suivants :

55 ans au volant
Ce cours de mise à jour des connaissances en conduite automobile dure six heures et la participation est facultative. Conçu pour aider les conducteurs âgés à améliorer leurs compétences au volant, il traite des points suivants :

- les effets du vieillissement et des médicaments sur la conduite automobile;
- les règles de base de la conduite automobile;
- les risques de la circulation locale;
- les mauvaises conditions routières;
- les économies d'énergie;
- les mesures de prévention des accidents;
- la planification des voyages;
- le renouvellement du permis de conduire.

Le cours est disponible sur demande, en français ou en anglais, partout dans la province. Il en coûte 35 $ par personne.

Semaine nationale de sécurité des aînés
Le Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick inc., en tant qu'organisme coopérateur du Conseil canadien de la sécurité, accorde tout son appui à la Semaine nationale de sécurité des aînés qui a lieu chaque année en novembre. Cette campagne annuelle a pour but d'accroître la sensibilisation du public à l'ampleur des problèmes de sécurité des personnes âgées et de montrer à ces dernières comment elles peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention des accidents en prenant certaines mesures de sécurité. Le matériel d'information est disponible sur demande, sans frais.

Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc.

236, rue St. George
Bureau 100-E
Moncton (N.-B.) E1C 1W1

Téléphone : 1 800 453-4333
ou (506) 857-8242
Télécopieur : (506) 857-0315

La Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick a été créée en 1968 en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Néo-Brunswickois âgés de plus de 50 ans. Elle représente ses membres pour toutes les questions d'importance par ses communications avec le gouvernement, les corporations, les organismes nationaux et provinciaux et les médias. La Fédération a pour objectifs :

- de promouvoir le bien-être général et le leadership des Néo-Brunswickois âgés sans égard à la langue, à la race, à la couleur de la peau, au sexe ou à la croyance;
- d'élever le niveau social, moral et intellectuel des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick;
- de fournir à ses membres des services d'information, de coopération, de communication et de représentation.

Tous les membres reçoivent le journal Horizons et les envois postaux de la Fédération et bénéficient des rabais accordés par le programme Rabais en or. La Fédération offre également à ses membres des programmes spéciaux d'assurance-vie, d'assurance de voyage, d'assurance-maison et d'assurance automobile.

Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin

Bureau régional - Halifax

Téléphone : 1 800 265-1101
ou 902-422-8137

Section locale de Fredericton
45, rue Finnamore
Oromocto (N.-B.) E2V 2J9

Téléphone : (506) 357-9765

Section locale de Moncton
27, av. Ashburn
Moncton (N.-B.) E1B 3C8

Téléphone : (506) 387-4806

Section locale de Saint John
221, rue Germain
Saint John (N.-B.) E2L 2G5

Téléphone : (506) 642-6424

Section locale de Miramichi
1711, route 420
Red Bank (N.-B.) E9E 2A1

Téléphone : (506) 836-7618

Coordonnatrice des services aux sections du N.-B.
Jo-Anne Mowry
200, chemin Worden
Hampton (N.-B.) E5N 1T5

Téléphone : (506) 832-7892
1 800 265-1101

La Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin (FCMII) est un organisme bénévole sans but lucratif destiné à trouver les causes et le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin en appuyant la recherche médicale et en fournissant des programmes éducatifs. Les maladies inflammatoires de l'intestin sont des maladies douloureuses qui peuvent s'attaquer à tous, indépendamment de l'âge, du sexe ou de la race. Elles apparaissent en général chez les personnes âgées de 15 à 30 ans; on note aussi un taux d'incidence élevé chez les personnes âgées de 50 à 80 ans. La FCMII vise également à améliorer le traitement des malades. Elle fournit de l'information sur les maladies inflammatoires de l'intestin aux malades et à leur famille, aux professionnels de la santé et au public en général. Des brochures, des programmes audiovisuels et des séminaires médicaux sont offerts à toute personne intéressée. La FCMII regroupe plus de 12 000 membres, répartis dans 80 sections à travers le Canada, qui organisent des conférences éducatives et participent à des campagnes de financement et de sensibilisation du public en général sur ces maladies courantes mais souvent mal comprises.

Fondation canadienne du rein

Section locale du Nouveau-Brunswick
65, rue Brunswick, bureau 101
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 453-0533
Sans frais : 1-877-453-0533
Télécopieur : (506) 454-3639
Courriel : kidney@nbnet.nb.ca
Site Web : www.kidney.ca

La Fondation canadienne du rein est un organisme de santé national bénévole, qui se consacre à l'élimination des maladies du rein et des maladies connexes. Elle joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de promouvoir les dons d'organes et de garantir l'égalité d'accès à des soins et des traitements de qualité. Les services aux patients comprennent de l'aide financière en cas d'urgence pour les personnes tenues de se déplacer pour recevoir leur traitement, la distribution de manuels aux malades qui s'entraînent à recevoir la dialyse ou qui attendent une transplantation et la mise sur pied de groupes de soutien.

Fondation canadienne MedicAlertMD

2005, av. Sheppard Est, bureau 800
Toronto (ON) M2J 5B4

Téléphone : 1 800 668-1507
Télécopieur : (416) 696-9340

La Fondation canadienne MedicAlertMD offre des services à vie d'identification et de renseignements médicaux aux Canadiens qui ont des problèmes médicaux qui doivent être connus en cas d'urgence. Ces renseignements peuvent être une maladie, des allergies alimentaires ou à des médicaments, les médicaments utilisés et les besoins spéciaux. L'adhésion à MedicAlertMD permet de recevoir un bracelet ou un pendentif sur lequel sont gravés les renseignements médicaux essentiels du membre, ainsi qu'une carte pour portefeuille. Elle donne au personnel médical et d'urgence un accès immédiat au dossier médical du membre 24 heures sur 24, grâce à une ligne d'urgence. Plus d'un million de

Canadiens sont membres de la Fondation canadienne MedicAlertMD. Plus de la moitié d'entre eux ont plus de 50 ans. Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire à MedicAlertMD, veuillez composer le numéro sans frais 1 800 668-1507.

Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick

110, rue Crown, bureau 340
John (N.-B.) E2L 2X7

Téléphone : (506) 634-1620 Saint
Télécopieur : (506) 648-0098
Sans frais : 1 800 663-3600

La Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick a pour mission de contribuer de façon significative à l'amélioration de la durée et de la qualité de vie des Néo-Brunswickois face au risque des maladies cardiovasculaires et des accidents cérébrovasculaires par la recherche, la promotion de la santé et la défense des intérêts.

Les programmes d'éducation mettent l'accent sur les principaux facteurs de risque pour les maladies cardiovasculaires et les accidents cérébrovasculaires. La Fondation offre gratuitement de la documentation au public sur divers sujets tels que la gestion du stress et de la tension artérielle, le cholestérol et l'abandon de l'usage du tabac.

Les maladies du cœur touchent tous les groupes d'âges et sont les principales causes de décès au Canada.

Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) offre aux personnes âgées plusieurs programmes de sécurité et de prévention du crime. Elle diffuse des brochures et des films vidéo décrivant des mesures de prévention du crime, et dépêche des agents conférenciers pour s'adresser aux groupes de personnes âgées qui en font la demande. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le détachement de la GRC de votre localité. Le programme Échec au crime du Nouveau-Brunswick obtient d'excellents résultats dans la résolution et la prévention des crimes. Vous pouvez transmettre des renseignements concernant un crime, tout en gardant l'anonymat. Si vos renseignements entraînent l'arrestation d'un criminel, vous pouvez être admissible à recevoir une récompense en argent. Le numéro de téléphone du programme Échec au crime est le 1 800 222-TIPS, c'est-à-dire le 1 800 222-8477. Les groupes de personnes âgées qui en font la demande peuvent obtenir les services d'un conférencier pour expliquer le programme Échec au crime, en composant le (506) 452-4105.

Horizons

236, rue St. George, bureau 100E
Moncton (N.-B.) E1C 1W1

Téléphone : 1 800 453-4333
ou (506) 857-8242
Télécopieur : (506) 857-0315

Horizons, le journal officiel de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc., vise à améliorer la connaissance de la

communauté humaine et de son environnement en explorant des questions qui touchent les personnes âgées. Il joue le rôle d'un forum favorisant la réflexion et la discussion. On peut l'obtenir en devenant membre de la Fédération ou en s'y abonnant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc. au numéro de téléphone susmentionné.

Institut national canadien pour les aveugles

Division du Nouveau-Brunswick
231, rue Saunders
Fredericton (N.-B.) E3B 1N6

Téléphone : (506) 458-0060
Télécopieur : (506) 458-9219

Centres de services :

Bathurst (506) 546-9922
Moncton (506) 857-4240

Fredericton (506) 458-0060
Saint John (506) 634-7277

L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) est un organisme de bienfaisance bénévole, sans but lucratif, qui offre des services de réadaptation et de soutien aux aveugles et aux malvoyants. Les services de l'INCA sont accessibles à quiconque éprouve des difficultés en raison d'une baisse de la vue. L'INCA compte quatre centres de services au Nouveau-Brunswick, à partir desquels les services sont offerts partout dans la province sous forme itinérante. Les principaux services offerts par l'INCA comprennent : le counselling et l'aiguillage; l'orientation et la mobilité (y compris la canne blanche); les séances de réadaptation (adaptation à la vie autonome, gestion du foyer, braille); l'évaluation de la vision faible et la formation à l'utilisation d'appareils de grossissement; les activités d'éducation pour la prévention de la perte de la vue; la démonstration d'aides techniques pour les malvoyants et la formation à l'utilisation de ces aides; le counselling d'emploi; et les services de livres en braille et de livres parlés.

Légion royale canadienne

Commandement du Nouveau-Brunswick
C.P. 3426, succursale « B »
Saint John (N.-B.) E2M 4X9

Téléphone: (506) 634-8850
Télécopieur : (506) 633-4836
Courriel : legion@nbnet.nb.ca

Le commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale canadienne compte 84 filiales dans la province. Chacune d'entre elles s'efforce d'aider les personnes âgées en offrant une foule de services et programmes sociaux et de santé, allant des centres de jour aux cliniques de soins des pieds. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau du siège social situé à Saint John ou avec le bureau de la Légion de votre localité.

Les routes du savoir Canada Inc.

300-4, rue Cataraqui
Kingston (Ontario) K7M 1Z7

Téléphone : (613) 530-2222

Les routes du savoir Canada Inc. est un organisme de bienfaisance à but non lucratif qui élabore, fournit et coordonne des programmes de voyages éducatifs à l'intention de tous les adultes canadiens et visiteurs au Canada. Anciennement ELDERHOSTEL Canada, Les routes du savoir Canada Inc. continue de miser sur son expérience de 20 en raffermissant les liens entre les Canadiens et la riche diversité de leur patrimoine, tout en partageant ces connaissances au sujet de nous-mêmes avec nos amis et visiteurs.

Collaborant avec les fournisseurs de possibilités d'apprentissage pour créer, stimuler, permettre et assurer des occasions d'apprentissage de qualité aux Canadiens ou aux visiteurs au pays, Les routes du savoir Canada Inc. s'efforce de former des partenariats et des alliances avec des organismes qui valorisent et respectent la nécessité d'élaborer des occasions d'apprentissage continu qui sont respectueuses des ressources, adaptées à la culture et qui contribuent de façon positive à la communauté d'accueil. Nous célébrons la diversité de nos richesses naturelles, culturelles, sociales, musicales, politiques, historiques et artistiques en fournissant des programmes de qualité élevée dans les deux langues officielles en fonction des besoins de notre clientèle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse susmentionnée. Vous pouvez également vous rendre à notre site Web au www.routestolearning.ca.

Les Timbres de Pâques Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick

65, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 458-8739
Télécopieur : (506) 453-1723

Les Timbres de Pâques Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick est le principal organisme du Nouveau-Brunswick œuvrant de concert avec les personnes ayant un handicap physique afin qu'elles accèdent à l'égalité des libertés habituellement présentes au sein de la collectivité. L'organisme fournit des conseils au gouvernement existant ou autres services, et utilise ses propres ressources pour offrir une aide qui autrement ne serait pas disponible.

Voici certains des services offerts : transport, repas et allocations d'hébergement aux personnes tenues de se déplacer pour recevoir des traitements médicaux, souliers orthopédiques, divers types d'appareils électroménagers, fauteuils roulants, ordinateurs et aides techniques. En outre, après recommandation d'un client par un professionnel de la santé, les Timbres de Pâques Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick prête du matériel de réadaptation aux fins d'évaluation. Après

l'évaluation, le matériel peut être prêté à long terme par les Timbres de Pâques Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick ou acheté par l'intermédiaire d'une source pertinente.

Les Timbres de Pâques Marche des dix sous du Nouveau-Brunswick possède également une vaste bibliothèque comprenant de l'information sur différents handicaps, le matériel de réadaptation et les services offerts. La bibliothèque est ouverte au public de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Des services de conférenciers et des films sont disponibles sur demande.

Programme de soins de santé pour les aînés du Service Croix Bleue de l'Atlantique

644, rue Main
C.P. 6075
Moncton (N.-B.) E1C 8L3

Divisions : Bathurst Fredericton
Moncton Saint John

Sans frais : 1 800 565-0065

Le Programme de soins de santé pour les aînés du Service Croix Bleue de l'Atlantique procure aux Néo-Brunswickois qui ne sont pas admissibles au Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick la possibilité d'y adhérer. Ce programme offre également une garantie pour soins de santé complémentaires tels que les services de chiropractie et de physiothérapie, les fournitures pour diabétiques, les soins de la vue, les services d'orthétique, les appareils auditifs, les orthèses, les fournitures pour stomisés, les prothèses, les services d'ambulance, le matériel d'administration d'oxygène et les soins infirmiers à domicile. Pour être admissible à ces avantages, vous devez résider au Nouveau-Brunswick, avoir 65 ans ou plus et être inscrit à l'Assurance-maladie du Nouveau-Brunswick. Une protection semblable est disponible pour les conjoints de moins de 65 ans. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service Croix Bleue de l'Atlantique au 1 800 565-0065.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-5369
Télécopieur : (506) 457-7899
Courriel : pleisnb@web.ca
Site Web:www.legalinfolegale.nb.ca

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick est un organisme de bienfaisance enregistré, sans but lucratif. Il a pour mandat d'informer le public sur les dispositions législatives. La connaissance des droits et obligations prévus par la loi est utile au moment de prendre des décisions et des mesures concernant des questions d'ordre juridique. Le Service n'offre pas de consultation personnelle, mais il donne des renseignements juridiques d'ordre général. Il offre un certain nombre de services tels qu'une vidéothèque, un service de conférenciers

et un programme de publications. Une grande variété de livrets d'information sont disponibles et plusieurs traitent de sujets d'intérêt pour les personnes âgées tels que les testaments et la planification de la succession, la planification en cas d'incapacité, les mauvais traitements et la négligence, l'admission dans les foyers de soins et les fraudes en matière d'investissement.

Les bureaux du Service sont situés au ministère provincial de la Justice. Le Service reçoit un appui tant financier que non financier du ministère de la Justice du Canada, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick.

Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick

33, rue Main
C.P. 1553, succursale « A »
Fredericton (N.-B.) E3A 1B7

Téléphone : (506) 459-4280
Télécopieur : (506) 452-0313

Ligne d'information et de soutien pour les familles : **1 800 664-8411**

La Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick est le noyau d'une structure à trois paliers, dirigée par des bénévoles, qui relie la Société Alzheimer du Canada avec les groupes locaux d'Alzheimer dans différentes collectivités du Nouveau-Brunswick. Nous avons pour mission d'aider les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies connexes, ainsi que leurs aidants, en voyant au soutien, à l'éducation, à la défense et à la recherche.

Voici les services qu'offre la Société Alzheimer :

- Une ligne secours - Une ligne d'appel sans frais (1 800) d'information et de soutien pour les familles.
- De l'information à ceux qui s'intéressent à la maladie d'Alzheimer et à d'autres maladies.
- Des réunions mensuelles de soutien et d'éducation où l'on fournit de l'information à jour sur la maladie d'Alzheimer et les maladies qui s'y rattachent.
- Des groupes de soutien aux premiers stades pour les personnes qui ont récemment reçu le diagnostic de maladie d'Alzheimer et pour les fournisseurs de soins.
- Un service de conférenciers.
- Des activités de défense.
- Une bibliothèque de ressources (livres, vidéos, journaux, et autres).
- Le programme de certificat « Cercles de soins » à l'intention des aidants auprès de personnes atteintes de démence.
- L'éducation par des ateliers et des forums publics.
- Le Registre d'errance national.
- La recherche.

Société Alzheimer -
Groupes de soutien et personnes-ressources locales

Endroit	Personne-ressource	Téléphone
Albert	Kit Ogilvie	(506) 882-2671
Bath	Wilma Inman	(506) 278-6013
Beresford	Katherine Hentschel	(506) 542-9737
Blacks Harbour	Debbie Harris	(506) 456-4218
Doaktown - Boiestown	Caroline Swazey	(506) 369-7350
Edmundston	Cecile Paillard	(506) 263-3462
Fredericton	Leona Gallant	(506) 459-4280
Grand-Sault	Anne Marie LaForge-Thériault	(506) 475-2465
Grand Manan	Jackie Munroe	(506) 662-7111
	Mary Hawkins	(506) 662-8361
Harvey	Gloria Rutherford	(506) 366-3658
	Karen Martin	(506) 366-3269
Minto	Jennifer Dobbelsteyn	(506) 327-7853
Miramichi	Susan Butler	(506) 622-1780
Moncton	Paulette Wallace	(506) 858-8380
Oromocto	Leona Gallant	(506) 459-4280
Richibucto	Marie Vautour	(506) 876-2066
Riverglade	Carolyn Kierstead	(506) 756-3355
Saint John	Susan Whittaker	(506) 634-8722
Shediac	Denise Gallant	(506) 532-1250
Saint Andrews	Susan Gowan	(506) 529-5245
Sussex	Jean Price	(506) 433-1909
Woodstock	Joan McKell	(506) 328-6954

Sections :

Campbellton	(506) 753-5000
Miramichi	(506) 773-7093
Moncton	(506) 858-8380
Saint John	(506) 634-8722

Société canadienne de la Croix-Rouge

Division du Nouveau-Brunswick
70, av. Lansdowne
C.P. 39
Saint John (N.-B.) E2L 3X3

Téléphone : (506) 674-6200
Télécopieur : (506) 648-5095

La Société canadienne de la Croix-Rouge offre toute une gamme de services aux personnes âgées de la province. Les aides familiales de la Croix-Rouge aident les personnes âgées dans leurs activités journalières, dont l'hygiène personnelle, la planification et la préparation de repas et l'administration de la maison. Grâce au programme de prêt de matériel de soins de santé, il est possible d'emprunter gratuitement du matériel courant comme les lits et matelas d'hôpital, les sièges réglables de toilettes, les tables de malade, les chaises percées et les aides à la mobilité comme les fauteuils roulants, les cannes et les béquilles à l'intention des personnes handicapées ou convalescentes. Les bancs pour la baignoire, les barres de sécurité, les barres d'appui pour toilettes et les déambulateurs sont offerts aux personnes âgées de plus de 65 ans.

On peut se procurer le matériel spécialisé offert dans le cadre du Programme d'équipement de réadaptation pour personnes âgées par l'entremise du bureau régional. Les chaises élévatrices pour baignoire, les sièges à ressort, les potences, les coussins d'appui et les fauteuils roulants spécialisés doivent faire l'objet d'une demande provenant d'un physiothérapeute, d'un ergothérapeute, du personnel infirmier de santé publique du Programme extra-mural ou du personnel infirmier de l'Ordre de Victoria du Nouveau-Brunswick. Le matériel spécialisé est livré directement à la résidence du client. Le programme de livraison de repas aux personnes âgées permet à des bénévoles de livrer des repas chauds et nutritifs aux personnes âgées qui, par suite d'un handicap ou d'une maladie, sont incapables de cuisiner. Des services à l'intention des personnes âgées (visites amicales, services de garde de jour, réconfort téléphonique, transport et petits travaux manuels) sont offerts pour répondre aux besoins des diverses collectivités de la province. Tous ces services sont accessibles aux personnes âgées, à court ou à long terme. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Croix-Rouge (voir le Programme d'équipement de réadaptation pour personnes âgées, page....).

Société canadienne de la sclérose en plaques

Division de l'Atlantique
71, av. Ilsley, bureau 12
Dartmouth (N.-É.) B3B 1L5

Téléphone : (902) 468-8230
Sans frais : 1 800 268-7582
Télécopieur : (902) 468-5328
Courriel : info.atlantic@mssociety.ca

La mission de la Société canadienne de la sclérose en plaques est la suivante : être un chef de file dans la recherche sur le remède de la sclérose en plaques et permettre aux personnes aux prises avec cette maladie d'améliorer leur qualité de vie. La Division de l'Atlantique réunit des fonds pour la recherche sur la sclérose en plaques et fournit de l'information, des fonds et un soutien aux personnes aux prises avec cette maladie.

Parmi les services qu'offre la Division de l'Atlantique, mentionnons la documentation, les séances d'éducation, les groupes d'entraide et deux programmes de financement : le programme d'équipement et le programme d'aide particulière.

Société canadienne de la sclérose en plaques Veuillez composer le 1 800 268-7582 pour obtenir les numéros de téléphone des sections locales et des groupes d'entraide suivants :

- Grand Moncton
- Kings (Sussex)
- Fredericton
- Région de Fundy (Saint John)
- Restigouche

Société canadienne de l'hémophilie

Section locale du Nouveau-Brunswick
44, av. Corbett
Fredericton (N.-B.) E3A 3X4

Téléphone : (506)450-8424
Télécopieur : (506) 452-9329

La Société canadienne de l'hémophilie diffuse de la documentation et coordonne, en collaboration avec un conseiller médical, les programmes d'auto-transfusion à domicile; elle garantit l'approvisionnement adéquat en produits sanguins de grande qualité, et ce, en collaboration avec des fournisseurs de produits sanguins; elle communique avec les hémophiles et les conseille; elle sensibilise les membres de leur famille.

Société canadienne du cancer

Division du Nouveau-Brunswick
C.P. 2089
Saint John (N.-B.) E2L 3T5

Sans frais : 1 800 455-9090
Téléphone : (506) 634-6272
Télécopieur : (506) 634-3808
Courriel : ccsnb@nbnet.nb.ca
Site Web : www.cancer.ca

Service téléphonique d'information sur le cancer,
sans frais : 1 800 939-3333

La Société canadienne du cancer est un organisme national bénévole, à caractère communautaire, dont la mission est l'éradication du cancer et l'amélioration et la qualité de vie des personnes touchées par le cancer. En collaboration avec l'Institut national du cancer du Canada, la Société canadienne du cancer s'acquitte de sa mission par la recherche, l'éducation, les services aux malades et la défense de l'intérêt public. Ces efforts sont appuyés par des bénévoles et des collectes de fonds dans les collectivités canadiennes. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Société canadienne du cancer de votre localité ou avec le bureau de la Division du Nouveau-Brunswick à l'adresse et au numéro de téléphone susmentionnés.

Société d'Arthrite

Division du Nouveau-Brunswick
rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 452-7191 65,
Sans frais : 1 800 321-1433
Télécopieur : (506) 459-3925
Courriel : info@nb.arthritis.ca
Page Web : www.arthrite.ca

La mission de la Société d'Arthrite est d'encourager la recherche sur les causes sous-jacentes de l'arthrite et de promouvoir les meilleurs traitements et les meilleurs services possibles aux personnes arthritiques. La Société d'Arthrite est le seul organisme sans but lucratif au Canada qui soit entièrement voué au financement et à la promotion de la recherche, des programmes sur l'arthrite et des soins aux personnes atteintes d'arthrite.

Au Nouveau-Brunswick, treize sections de la société offrent au public, aux malades et aux professionnels de la santé des services d'information et de sensibilisation. La Société d'Arthrite joue également un rôle actif dans nos collectivités en aidant les personnes atteintes à faire face au quotidien malgré la centaine de maladies regroupées sous le nom de l'arthrite. Des bénévoles qui ont reçu une formation assurent la prestation d'un programme d'initiative personnelle de l'arthrite dans toute la province. Ce programme aide les personnes atteintes d'arthrite à réduire la douleur et les incapacités dues à l'arthrite, à atténuer la dépression causée par la maladie, et à diminuer leur dépendance face au système de soins de santé.

La Société offre également un programme d'éducation en milieu de travail, des trousses gratuites d'information sur les différentes formes d'arthrite et sur les programmes offerts ainsi qu'une vidéothèque.

Société Parkinson Canada

Région des Maritimes
5475, ch. Spring Garden, bureau 407
Halifax (N.-É.) B3J 3T2

Téléphone : (902) 422-3656
Sans frais : 1 800 663-2468
Télécopieur : (902) 422-3797
Courriel :
parkinsonsociety@ns.sympatico.ca
Site Web : www.parkinson.ca

La Société Parkinson Canada - Région des Maritimes, anciennement la Fondation canadienne du Parkinson, est un organisme national ayant des partenaires d'un océan à l'autre. Nous partageons une vision collective, soit d'alléger le fardeau et de trouver un remède par la défense des intérêts, l'éducation, la recherche et les services de soutien afin d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes souffrant de la maladie de Parkinson.

L'organisme national joue un rôle de chef de file dans les initiatives nationales qui touchent tous les Canadiens vivant avec la maladie de Parkinson. Mentionnons, entre autres, défense des intérêts et pressions, production d'information (dont un site Web national) au sujet de la maladie de Parkinson qui servira partout au Canada, fourniture d'outils aux partenaires régionaux pour implanter des services de soutien de qualité élevée, et financement actif de la recherche, des cliniques sur les troubles moteurs et programmes d'action sociale au Canada.

La Région des Maritimes fournit de l'information, des services de soutien et des programmes spécialisés à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Elle offre aux résidents des Maritimes qui vivent avec la maladie de Parkinson :

- Du matériel d'éducation et d'information gratuit sur la maladie de Parkinson.
- La clinique sur la maladie de Parkinson des Maritimes.
- Une ligne d'appel sans frais dans les Maritimes : 1 800 663-2468.
- Des bulletins sur les activités courantes et sur des sujets d'intérêt.
- Des forums éducatifs.
- Des réunions mensuelles des groupes d'entraide et des sections

locales.

- Des activités à l'occasion du mois de sensibilisation à la maladie de Parkinson. La Région des Maritimes a deux grandes campagnes de financement qui recueillent des fonds pour la recherche et les services de soutien :
- Les supermarches annuelles en septembre.
- La campagne des bulbes de tulipe - les tulipes sont le symbole floral de la maladie de Parkinson - les bulbes sont vendus durant le printemps et le début de l'été pour être plantés à l'automne.

Third Age Centre

Professional Studies Building
Université St. Thomas
Fredericton (N.-B.) E3B 5G3

Téléphone : (506)452-0526
Télécopieur : (506)460-0330
Courriel : 3rdage@stthomasu.ca

Le Third Age Centre est un organisme indépendant à but non lucratif dont le bureau principal se trouve sur le campus de l'université St. Thomas, à Fredericton, et qui dessert principalement la communauté anglophone du Nouveau-Brunswick. Il a été fondé en 1990 sous les auspices de la chaire de gérontologie de l'université et il travaille en étroite collaboration avec celle-ci. Il est administré par un comité directeur formé de bénévoles nommés parmi les membres au cours de l'assemblée générale annuelle. L'adhésion coûte 10 $ par année. Le centre a pour but de donner à des personnes âgées la possibilité de promouvoir et de conserver des styles de vie actifs et il organise divers programmes et services à cette fin. Un service important est la collecte de ressources sur tous les aspects du vieillissement, de la gérontologie et des sujets connexes. Conçue pour répondre aux besoins des étudiants et des professeurs, tant à l'université St. Thomas qu'à l'Université du Nouveau-Brunswick, la collection est également mise à la disposition des membres du public intéressés. Des programmes éducatifs et communautaires sont offerts en réponse aux besoins cernés par les personnes âgées de la collectivité. Cela comprend une série de colloques tenus au printemps en collaboration avec le département de gérontologie. Le centre organise également des ateliers, des conférences et d'autres cours brefs sur des sujets d'intérêts pour les personnes âgées. Il offre aussi à ces dernières une série de cours de préparation à la retraite. Le centre a un groupe de conférenciers qualifiés qui sont intéressés à donner des présentations aux autres groupes communautaires sur les mauvais traitements infligés aux aînés, les escroqueries et les fraudes. Il parraine également ou mène des projets de recherche sur des sujets ayant trait aux aînés.

United Ostomy Association

La United Ostomy Association aide les personnes qui ont subi une intervention chirurgicale nécessitant la création d'une stomie, à comprendre les changements qui sont survenus au niveau de leur corps et à s'y adapter afin de reprendre leurs activités habituelles. À cette fin, l'association offre des services de consultation et elle organise des activités récréatives ainsi que des rencontres de groupe. Elle veille en outre à éduquer le public sur ce sujet. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la section locale la plus près de chez vous :

United Ostomy Association - Sections locales

Campbellton - Dalhousie - Côte nord
J.D. Sansom
C.P. 1040 Campbellton (N.-B.)
E3N 2R2
Téléphone : (506) 759-7410

Fredericton
Sally Wells DiCarlo
442, rue Broad Fredericton (N.-B.)
E3A 5P7
Téléphone : (506) 472-1505
Télécopieur : (506) 459-3259

Moncton
Susan Kidd-Haines
131, terrasse Oakmore
Moncton (N.-B.) E1G 1X4
Téléphone : (506) 855-6252

Saint John
Barbara Seeley
117, rangée Elliot Saint John (N.-B.)
E2L 1C8
Téléphone : (506) 693-2580

Miramichi
Frank Bryenton
17, rue Locke
Miramichi (N.-B.) E1V 3W6
Téléphone : (506) 622-7100

Université du troisième âge de la Capitale inc.

715, rue Priestman Fredericton (N.-B.) E3B 5W7

L'Université du troisième âge de la Capitale inc. est un organisme de service desservant les aînés (50 ans et plus) qui vise à améliorer la qualité de vie de ses membres et de la population de la région de la capitale provinciale en favorisant leur développement culturel, intellectuel, social, spirituel et physique. Pour atteindre ces buts, l'organisme a de nombreux objectifs :

- aider les membres à prendre conscience de leur plein potentiel et de leur contribution à la société;
- créer des projets qui favorisent la participation à part entière et

l'intégration des personnes âgées;
- connaître les besoins de ses membres, promouvoir l'apprentissage continu en assurant qu'ils purssent le faire en français;
- favoriser le réseautage entre les particuliers et les groupes;
- réfléchir à des situations qui favorisent l'amélioratiore des conditions de vie des personnes âgées et intervenir au besoin;
- coordonner les services et les activités pour que les membres puissent passer une retraite stimulante et créative.

L'organisation a plusieurs activités, dont :

- des déjeuners-causeries avec des conférenciers de marque;
- des activités d'éducation physique;
- des visites organisées pour les membres;
- des conférences sur différents sujets;
- un bulletin de nouvelles INFO-UTAC;
- des séances de détente en matinée où les membres et les non-membres se réunissent pour bavarder, jouer, et autres.
- une assemblée générale annuelle.

L'UTAC relève de la section d'éducation permanente de l'Université de Moncton. Elle est membre de l'Association des universités du troisième âge du Nouveau-Brunswick. La cotisation annuelle est de 20 $. Les activités de l'UTAC se déroulent au Centre communautaire Sainte-Anne, 715, rue Priestman, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Université du troisième âge du nord-est inc.

Présidente : Anita Cormier
690, boul. Saint-Pierre Ouest
Caraquet (N.-B.) E1W 1A1

Téléphone : (506) 336-3462

Université du troisième âge du nord-ouest inc.

Président : Carmel Caouette
165, boul. Hébert
Edmundston (N.-B.) E3V 2S8

Téléphone : (506) 737-5095
Télécopieur : (506) 737-5098

L'UTANO est un organisme à but non lucratif qui vise essentiellement à aider les personnes âgées à acquérir et à maintenir une bonne qualité de vie. Bien qu'elle soit autonome, l'UTANO est affiliée à l'Université de Moncton, centre universitaire d'Edmundston, et son bureau est situé au Musée historique du Madawaska. Son conseil d'administration est composé de 14 personnes âgées et de 3 conseillers élus de l'Université de Moncton, centre universitaire d'Edmundston. Parmi les comités de l'UTANO, mentionnons celui de la campagne de financement, des conférenciers, de l'UTANAUTE - journal publié 3 fois par année, de la recherche et du développement, de la planification de la retraite et de la culture. Différents cours sont offerts, dont l'histoire d'Acadie, l'introduction à la musique, la spiritualité et le vieillissement, la condition physique et l'ordinateur et Internet. Les frais d'adhésion sont de 15 $ par année.

Université du troisième âge du Restigouche inc.

Présidente : Georgette Ferlatte Télécopieur : (506) 753-6333

Il existe un partenariat entre l'Association des anciens et anciennes ami-e-s du Collège communautaire de Campbellton (A.A.A.C.C.C.), l'Université du Troisième Âge, et le Collège communautaire de Campbellton afin d'organiser des cours, des conférences et des ateliers à l'intention des aînés de la région. Le Collège fournit les locaux à l'Université du Troisième Âge du Restigouche pour le secrétariat et les réunions du conseil. L'UTAR veut joindre les personnes âgées et les réunir afin de favoriser leur développement et leur croissance par la formation, l'information et la recherche. Elle vise à rendre des activités éducatives, culturelles, spirituelles, sociales et physiques accessibles aux personnes âgées de la région. Un conseil d'administration dirige les affaires de l'UTAR, tandis que des comités sont formés pour voir aux programmes, aux voyages, au recrutement, au téléphone, au bureau ainsi qu'à la publicité et aux médias. Toute personne de 50 ans et plus qui respecte la constitution et les règlements administratifs de l'UTAR et qui paie une cotisation annuelle déterminée à l'assemblée générale annuelle peut adhéerer à l'UTAR.

Université du troisième âge du sud-est inc.

Centre universitaire de Moncton
Pavillon P.-A.-Landry, bureau 145
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4410
Télécopieur : (506) 858-4197

L'Université du troisième âge du sud-est inc. (UTA) est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est d'aider les personnes âgées à acquérir et à maintenir une bonne qualité de vie. Bien qu'elle soit autonome, l'UTA est affiliée à l'Université de Moncton où se trouve son bureau. Le conseil d'administration se compose de personnes âgées, de conseillers de l'Université de Moncton et de représentants d'organismes pour les personnes âgées qui ont été élus.

L'UTA compte plusieurs comités et sous-comités :

- Vieillir au féminin - Ce comité a été mis sur pied par des femmes membres de l'UTA en vue d'améliorer la qualité de vie des femmes qui avancent en âge.
- Vieillir en santé - Une série de 12 séances portant sur des sujets comme les effets des médicaments prescrits et des médicaments en vente libre, l'estime de soi, les droits des personnes âgées, le stress, et autres, est offerte dans les collectivités du sud-est du Nouveau-Brunswick.
- INFO-FORME - Un bulletin trimestriel à l'intention des membres de l'UTA.
- Une équipe de recherche sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

En plus de ses diverses activités d'information et d'éducation, l'UTA offre à ses membres un programme d'activités physiques, Grouille ou rouille,

qui comprend des séances hebdomadaires d'activités physiques adaptées aux personnes âgées, des exercices aquatiques (Aquaforme), ainsi que des rencontres sociales. Ce programme relève de deux instructeurs professionnels détenteurs d'un diplôme de l'Université de Moncton en éducation physique et en gérontologie.

Depuis sa création en 1978, l'UTA a tenu de nombreux ateliers sur divers sujets; elle a organisé des conférences d'information; elle a planifié et donné une série de cours et elle a organisé de nombreux voyages éducatifs, au Canada et à l'étranger. Une chorale, Le chœur du bel âge, compte plus de 55 membres.

Il en coûte 15 $ par année pour devenir membre de l'UTA.

Universités - Cours avec ou sans crédits

Comme l'apprentissage dure toute la vie, l'université Mount Allison, l'université St. Thomas, l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick invitent les personnes âgées à suivre une formation postsecondaire. Des cours à plein temps et à temps partiel, avec ou sans crédits, sont offerts aux personnes âgées dans les quatre universités. Pour les personnes incapables de se rendre sur place, l'université Mount Allison, l'université St. Thomas, l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick offrent des cours à distance. L'Université du Nouveau-Brunswick présente des cours sur bande audio, des audioconférences et des vidéoconférences, des études personnelles et des cours en ligne avec le World Wide Web. L'université Mount Allison offre des études personnelles. L'Université de Moncton offre des cours télévisés et des audioconférences. L'université St. Thomas offre également des cours limités à Miramichi. L'université Mount Allison et l'Université de Moncton permettent aux personnes de 60 ans et plus de suivre gratuitement les cours avec crédit. À l'Université du Nouveau-Brunswick, les personnes âgées qui s'inscrivent à des cours avec ou sans crédits menant à un diplôme doivent payer le montant intégral des frais de scolarité. À l'université St. Thomas, les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent bénéficier d'un rabais correspondant à la moitié des frais de scolarité habituels. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'université qui vous intéresse :

Centres universitaires

Université Mount Allison Sackville (N.-B.) E0A 3C0	Téléphone : (506) 364-2269 Télécopieur : (506) 364-2274
Université St. Thomas Fredericton (N.-B.) E3B 5G3	Téléphone : (506) 452-7700 Télécopieur : (506) 450-9615
Université de Moncton Centre universitaire de Moncton Moncton (N.-B.) E1A 3E9	Téléphone : (506) 858-4129 Télécopieur : (506) 858-4379
Université de Moncton Centre universitaire St-Louis-Maillet Edmundston (N.-B.) E3V 2S8	Téléphone : (506) 737-5050 Télécopieur : (506) 739-5373

Université de Moncton
Centre universitaire de Shippagan
Shippagan (N.-B.) E0B 2P0

Téléphone : (506) 336-3400
Télécopieur : (506) 336-3434

Université du Nouveau-Brunswick
Campus de Fredericton
C.P. 4400
Fredericton (N.-B.) E3B 5A3

Téléphone : (506) 453-4646
Télécopieur : (506) 453-3572
Courriel : coned@unb.ca

Université du Nouveau-Brunswick
Campus de Saint John
C.P. 5050 Saint John (N.-B.) E2L 4L5

Téléphone : (506) 648-5523
Télécopieur : (506) 648-5528

Centre d'études du vieillissement (centre de recherche sur le vieillissement) a/s Faculté des études supérieures et de la recherche

Université de Moncton
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4310
Télécopieur : (506) 858-4279

Le Centre d'études du vieillissement (CEV) a pour mission de promouvoir et de coordonner la recherche axée sur les aînés et le vieillissement dans un environnement minoritaire.

Les attachés de recherche affiliés au CEV viennent de différentes facultés et écoles. Les travaux publiés portent sur un vaste éventail de sujets comme les loisirs, la dépression, la santé, la loi, et autres.

Programmes de gérontologie

L'université Saint Thomas offre trois programmes d'études, soit le certificat en gérontologie, le baccalauréat ès arts avec majeure en gérontologie et le baccalauréat ès arts appliqués en gérontologie dans le cadre d'un partenariat avec le New Brunswick Community College - Saint John. Le département de gérontologie offre un vaste choix de cours que l'on peut suivre par intérêt ou pour obtenir les crédits nécessaires dans le cadre des programmes susmentionnés. Entre autres cours, mentionnons le vieillissement et la santé, le vieillissement et la spiritualité, la mort et l'agonie, la gérontologie narrative, le sexe et le vieillissement, et les images du vieillissement au cinéma. Ces cours sont ouverts aux personnes de tout âge, et les personnes âgées de 60 ans et plus paient la moitié des frais de scolarité. Les ressources du campus qui complètent et appuient les programmes susmentionnés comprennent le Third Age Centre, l'étude sur les personnes de 80 ans et plus et la chaire en gérontologie. Ces ressources combinées s'engagent dans des activités de recherche et fournissent des programmes communautaires aux personnes âgées, aux bénévoles, aux aidants et aux professionnels qui travaillent dans des domaines liés au vieillissement. On peut obtenir plus de renseignements auprès de l'université St. Thomas.

L'Université de Moncton offre un certificat en gérontologie destiné aux adultes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui, compte tenu de leur expérience ou de leur contexte de vie, désirent acquérir une forma-

tion dans ce domaine. Elle offre également une mineure en études du vieillissement avec possibilité de concentration en vieillissement des individus ou vieillissement des populations, destinée aux étudiants réguliers inscrits dans un programme de majeure au premier cycle. Les cours dans le domaine du vieillissement sont accessibles aux étudiants de tous les autres programmes ainsi qu'aux étudiants libres. Les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent suivre les cours réguliers gratuitement. En outre, avec le concours des professeurs chercheurs travaillant dans le domaine du vieillissement, l'Université offre un encadrement aux étudiants de deuxième cycle dont la thèse porte sur le vieillissement. Elle abrite un centre d'études du vieillissement ainsi que l'Université du troisième âge du Sud-Est. On peut obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Éducation permanente ou à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Moncton.

VON Canada au Nouveau-Brunswick

930, rue Prospect, bureau 102
Fredericton (N.-B.) E3B 2T8

Téléphone : (506) 457-2171
Télécopieur : (506) 450-4385

Les Infirmières de l'Ordre de Victoria donnent des soins infirmiers à domicile aux personnes de tout âge qui ont des troubles chroniques et aux personnes handicapées. Toutes les sections locales de l'organisme offrent des services de soins des pieds en clinique ou à domicile. Les sections locales de Fredericton et d'Oromocto s'occupent d'un centre de soins de jour pour adultes dont le but est de maintenir et d'améliorer les capacités des clients afin qu'ils puissent vivre de manière autonome dans leur propre foyer. Les sections locales de Saint John, Fredericton, Moncton et Bathurst offrent des services d'aide à domicile. La plupart des services sont couverts (jusqu'à 80 p. 100) par les régimes d'assurance privés pour les personnes admissibles. Des services de counselling, qui comprennent le suivi de l'état de santé et la surveillance, sont fournis dans les résidences pour personnes âgées dans certaines régions. Les sections locales de VON offrent des cliniques de mieux-être pour vérifier la tension artérielle et le cholestérol ou pour traiter d'autres questions liées à la santé dans de nombreuses collectivités. Pour de plus amples renseignements concernant les services disponibles, veuillez communiquer avec le bureau local des Infirmières de l'Ordre de Victoria :

VON - Bureaux locaux

Bathurst..... (506) 548-2448
Campbellton..... (506) 753-4750
Edmundston..... (506) 739-6318
Fredericton..... (506) 458-8365
Miramichi..... (506) 778-9622
Moncton.....(506) 857-9115
Oromocto.....(506) 357-8542
Sackville.....(506) 536-0750
Saint John.....(506) 635-1530
Woodstock.....(506) 328-8224

Services locaux

Chaque collectivité offre une grande variété de services locaux, mais le manque d'espace ne nous permet pas de les énumérer tous. Les services sont donc présentés en catégories générales accompagnés des renseignements vous permettant de déterminer ce qui est offert dans votre localité. Certains annuaires du téléphone ont une section pour les personnes âgées qui donne une liste des programmes et des services offerts à leur intention. Le bureau local des Services familiaux et communautaires pourra aussi vous aider à trouver un service précis (voir la page 26).

Centre de soins de jour pour adultes

Les centres de soins de jour pour adultes offrent des services de réadaptation, d'éducation, de loisirs, de santé et des services sociaux aux personnes âgées fragiles, dans un environnement surveillé. Ils ont pour objectif de permettre aux personnes âgées de rester dans leur propre maison et d'offrir des services de relève aux dispensateurs de soins. Les services peuvent varier selon le centre. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau local des Services familiaux et communautaires (voir la page 26).

Services de counseling

Les services de counselling et les programmes d'éducation à la vie familiale sont offerts aux personnes et aux familles qui ont besoin d'aide pour régler des problèmes personnels, familiaux ou sociaux. Les frais varient, parfois selon les moyens financiers. Consultez les pages jaunes de l'annuaire du téléphone sous la rubrique Counselling.

Rabais et services spéciaux

Certaines entreprises offrent des rabais aux personnes âgées, parfois à partir de l'âge de 50 ans. Lorsque vous faites un achat, informez-vous si l'on offre un rabais aux personnes âgées. Lorsque vous voyagez, vérifiez les rabais offerts et les prix pour voyager hors saison. Si vos dates de voyage sont un peu flexibles, vous pourrez économiser des sommes importantes. Certains centres commerciaux offrent une carte pour personne âgée que vous pouvez obtenir sur présentation d'une preuve d'âge. Certains établissements financiers peuvent offrir des services spéciaux ou des taux réduits pour les services aux personnes âgées. Il vaut la peine de demander s'il existe un programme spécial à l'intention des personnes âgées. Une liste de quelques entreprises qui offrent des rabais aux personnes âgées est donnée dans la section des personnes âgées de l'annuaire du téléphone (juste avant les pages jaunes dans certains annuaires).

Système d'intervention d'urgence

Certaines collectivités ont mis sur pied un système d'intervention d'urgence qui relie les personnes âgées à un centre de communication central afin d'obtenir de l'aide dans les cas d'urgence. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les pages jaunes de l'annuaire du téléphone sous la rubrique Alarmes - Aide médicale ou veuillez communiquer avec l'hôpital le plus près.

Lignes secours

Chimo

Chimo offre un service de ligne secours sans frais à l'échelle de la prov ince à l'intention des personnes qui vivent une situation de crise. On peut obtenir de l'aide 24 heures sur 24 en composant le **1 800 667-5005**.

De plus, il existe des lignes secours locales. Les services offerts et les heures d'ouverture varient d'un endroit à l'autre. Chimo (Fredericton) (506) 450-4357 Ligne secours de Moncton (16 h à 8 h chaque jour). (506) 859-4357 Saint John INFO-Line : Services d'information et d'aiguillage communautaires (506) 633-4636

Les personnes qui ont des problèmes de dépendance au jeu peuvent obtenir l'aide de conseillers compétents, des traitements ainsi qu'un service d'orientation vers les groupes d'entraide communautaires en composant le 1 800 461-1234.

Télé-Soins

Télé-Soins est un service téléphonique bilingue offert gratuitement dans toute la province, 24 heures sur 24, aux personnes qui ont un problème d'ordre médical. Le service est donné par du personnel infirmier qui a reçu une formation en matière d'urgence. Il peut vous éviter de vous rendre inutilement à l'urgence d'un hôpital, mais ce n'est pas un service d'urgence! Le membre du personnel infirmier à qui vous parlerez pourra vous recommander :

- de vous rendre directement au service d'urgence le plus près de chez vous;
- de communiquer avec votre médecin de famille ou avec une clinique de consultation sans rendez-vous et de prendre un rendez-vous dans les heures qui suivent;
- de suivre des instructions précises et de rappeler Télé-Soins dans une période de temps donnée;
- de prendre un rendez-vous avec votre médecin de famille.

Le numéro de la ligne sans frais est le **1 800 244-8353**.

Services de soutien à domicile et fournitures

Divers organismes offrent des services de soutien à domicile et des fournitures, par exemple : de l'aide pour les soins d'hygiène personnelle, la préparation de repas, des services d'aide familiale, des petits ou des

gros travaux ménagers, des services de transport, des sorties récréatives, et autres. Ces services à domicile peuvent être offerts à court et à long terme et peuvent être gratuits ou comporter certains frais. Les fournitures disponibles comprennent les aides à la réadaptation et les aides pour les personnes convalescentes. Certains organismes sont énumérés dans le présent guide. Consultez les rubriques Soins de santé à domicile et Aide familiale dans l'index. Vous pouvez également consulter les pages jaunes de l'annuaire du téléphone sous les rubriques Soins à domicile et fournitures, Auxiliaires familiales, Personnes âgées - Services et centres, et Service social - Organismes.

Repas à domicile

Le programme Repas à domicile offre un service de livraison quotidienne, ou moins fréquente, de repas nutritifs et bien équilibrés aux personnes incapables de cuisiner. Les repas sont livrés à domicile par des bénévoles. Le service est offert à plusieurs endroits au Nouveau-Brunswick. Les numéros de téléphone figurent dans les pages jaunes de l'annuaire du téléphone. Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau des Services familiaux et communautaires de votre localité (voir la page 26).

Cercles et organismes à l'intention des personnes âgées

Pour connaître les cercles et organismes de votre région, veuillez consulter les pages jaunes de l'annuaire du téléphone sous les rubriques Associations ou Personnes âgées - Services et centres. Vous pouvez trouver également des annonces au sujet des divers groupes et de leurs réunions dans votre journal local.

Groupes de soutien

Différents groupes offrent des services de soutien et de l'information sur une variété de sujets et de maladies. Bon nombre de ces groupes sont mentionnés dans la section des organismes non gouvernementaux du présent guide. Pour déterminer quels groupes existent dans votre collectivité, consultez les pages blanches de l'annuaire de téléphone. De nombreux organismes sont énumérés sous les rubriques Associations et Service social - Organismes dans les pages jaunes.

Services de bénévoles

De nombreux organismes sont intéressés à obtenir les services de bénévoles. Certaines collectivités ont un bureau de bénévolat dont l'objectif est de jumeler les personnes et les organismes. Vous pouvez aussi téléphoner à un certain nombre d'organismes pour leur demander s'ils cherchent de tels services et, si oui, de quel genre d'aide ils ont besoin. Les organismes sont souvent énumérés sous la rubrique Service social - Organismes dans les pages jaunes.

INDEX

Accident cérébrovasculaire....51
Aide familiale....23
Aide financière....8
Aide juridique....12
Alcool....15
Allocation au survivant....38
Anciens combattants....36
Apprentissage continu....10, 53, 60-65
Arthrite....58
Association des paraplégiques....46
Association pulmonaire....44
Assurance-maladie....17
Aveugles et malvoyants....47, 52

Bibliobus....45
Bibliothèques....45

Cabinet du premier ministre....7
Cancer....58
Centres de soins de jour pour adultes....66
Cercles et organismes à l'intention des personnes âgées....69
Certificats de décès....22
Certificats de mariage....22
Certificats de naissance....22
Changements de nom....22
Chasse....13
Chimo....68
Cliniques de tension artérielle....66
Colite....49
Collège communautaire....10
Conduite automobile....48
Conseil de sécurité....48
Counselling....21, 25, 42, 36, 67
Crédit de taxe pour personnes âgées....9
Croix Bleue....54
Croix Bleue de l'Atlantique....54
Croix-Rouge....56

Demandes de renseignements....6
Dépendances....15
Dépression....21, 42
Diabète....42
Direction des avantages sociaux des employés des services publics....9
Dispositif crépusculaire....14
Drogues....15, 23
Droits de la personne....11

Échec au crime....51
Éducation....23, 53, 60-65
Électricité....14
Établissement résidentiel....25

Fédération des citoyens aînés....49
Fondation des maladies du cœur....51
Fondation du rein....50
Foyers de soins....25

Gendarmerie royale du Canada....51
Gérontologie....65
Gouvernement fédéral....33
Gouvernement provincial....7
Groupes de soutien....69

Handicap (personnes ayant un)....7, 29, 44, 46, 53
Hémophilie....58
Hôpitaux....14

Iléite....49
Immatriculation de véhicule....28
Impôt....34
Impôt foncier....31
Impôt sur le revenu....34
Impôt sur le revenu des particuliers....10
IMPÔTEL....34
Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada....66
Information touristique....31
Inspection de la Santé publique....19
Intervention en situation de crise....68

Jeu....22, 69
Journal (des aînés)....47, 51
Justice....12

Légion royale canadienne....52
Lignes secours....68
Livres parlés....45, 52
Logement....28, 40
Loisirs....22, 63

Maisons de transition....26
Maladie d'Alzheimer....55
Maladie de Parkinson....59
Mauvais traitements....24
MedicAlertMD....50
Médicaments....18, 23
Messages de félicitations....7
Modifications et rénovations....27

Ordonnances....23
Oxygène....15

Paralysie cérébrale....47
Pêche....13
Pensions....12, 37-38
Prestation pour personnes âgées à faible revenu....9

Programme extra-mural 15
Programmes de la sécurité du revenu 26, 37
Promotion de la santé 19
Protection des adultes 24

Questions relatives aux femmes 8

Rabais 67
Réadaptation 15, 20, 52
Réconfort téléphonique 56
Régime de pensions du Canada (RPC) 37
Repas à domicile 25, 56, 69
Routes du savoir 53

Santé Canada 35
Santé mentale 21
Santé publique 19
Sclérose en plaques 57
Sécurité de la vieillesse (SV) 39
Service de permanence centralisé 6
Services d'ambulance 16
Services de bénévoles 69
Services de travaux manuels 56
Services familiaux et communautaires 23
Services résidentiels pour adultes 25
Soins de longue durée 24
Soins de relève 25
Soins de santé à domicile 15
Soins des pieds 54, 66
Sport 22
Statistiques de l'état civil 22
Stomie 49
Suicide 42
Supplément de revenu garanti (SRG) 40
Surdité 41, 43
Système d'intervention d'urgence 68

Télé-Soins 68
Transports 32
Traumatisme crânien 46

Université 64

Véhicules adaptés 32
Vie active 23
Visites amicales 56
Voyages 33